



# Convention Territoriale Globale de la Vallée du Tarn 2025-2029



Verrières

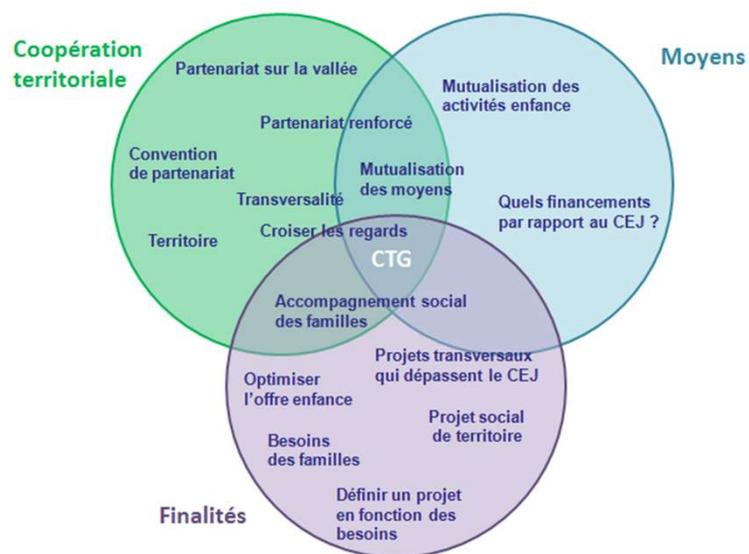
# Sommaire

Introduction	p 3
Méthode de renouvellement de la CTG	p 4
Convention	p 7
Annexe 1 – Changement visés et actions planifiés – Petite enfance/enfance	p 22
Annexe 1 – Changement visés et actions planifiés – Jeunesse	p 46
Annexe 1 – Changement visés et actions planifiés – Vie associative et animation locale	p 52
Annexe 2 – Gouvernance	p 61
Annexe 3 – Diagnostic social de territoire partagé	p 70
Annexe 4 – Liste des équipements et services soutenus	p 113
Annexe 5 – Délibération du Sivom	p 115
Annexe 6 – Glossaire	p 119

# Introduction

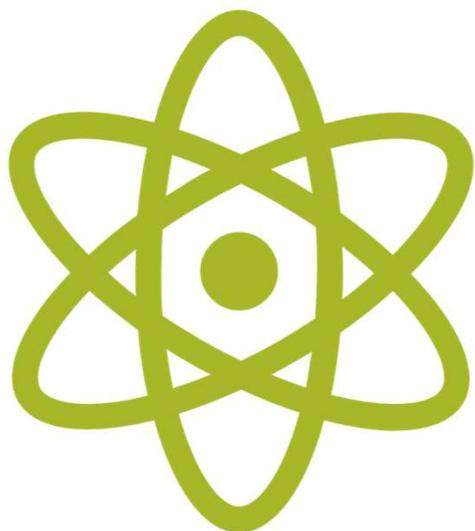
La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et une collectivité territoriale. Elle permet d'élaborer conjointement un plan de développement social du territoire en associant ses élus et techniciens avec les partenaires départementaux de la CAF et d'autres institutions afin de construire un projet au service des familles adapté au territoire. Et sa déclinaison départementale : le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Lors du comité de pilotage de lancement de cette démarche en 2020 avec élus, représentants de structures de services aux familles du territoire de la Vallée du Tarn et membres de la CAF de l'Aveyron, une définition commune de cette convention a été établie :



Cette définition rend compte de l'approche transversale de la démarche de la CTG : politique d'orientation en faveur de la petite enfance, jeunesse, parentalité et vie associative, pour le territoire et en lien avec la CAF, les divers acteurs de la Vallée (élus, associations, centre de loisir, écoles, petite enfance) et ses habitants, permettant de se concerter pour améliorer les services et actions en direction des familles. Afin d'atteindre ces finalités, la rénovation du projet de la CTG s'est faite au moyen **d'un diagnostic social de territoire partagé** qui a permis la définition **de la stratégie d'intervention : le plan d'actions du projet social de territoire défini pour 5 ans.**

# Méthode de renouvellement de la CTG

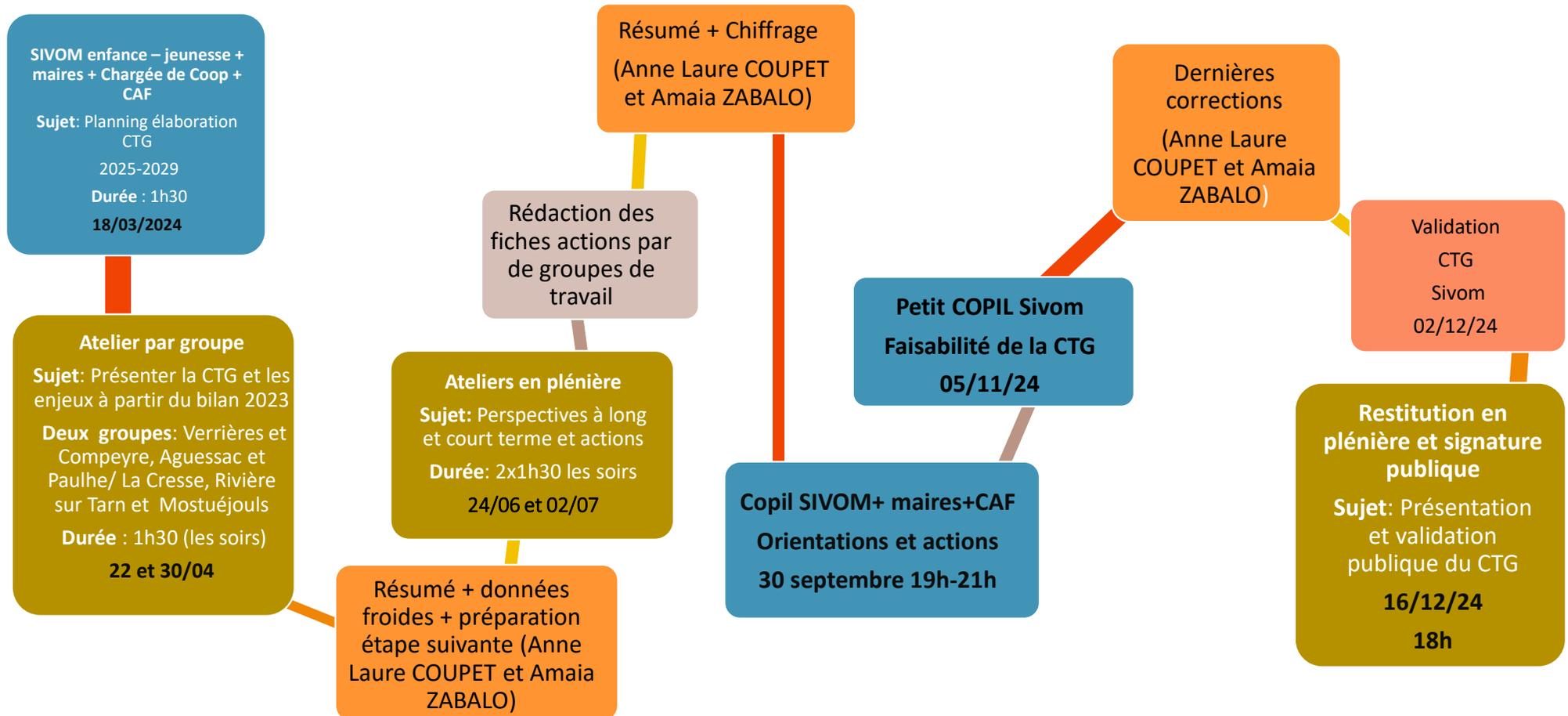


Pour élaborer ce projet, le Sivom a fait le choix, avec l'appui de la Caf, d'une démarche participative, coconstruite avec les principaux acteurs socio-éducatifs du territoire.

Cette démarche a commencé en 2023 avec l'évaluation, construite avec des acteurs impliqués sur le territoire.

Elle s'est ensuite déployée durant toute l'année 2024 en plusieurs étapes.

**Le renouvellement de la CTG : une année alternant des ateliers associant habitants, élus, partenaires, des temps techniques et des temps de validation politique**



## Les fiches actions ont été travaillées par des groupes de travail

Acteurs	Fiches envoyées	Date de l'envoi	Date de révision
Crèche	Petite enfance	19/08/24	26/09/24
	1, 4, 5, 6, 9, 10 et 11		Directrice de la crèche
RPE	Petite enfance	27/08/24	07/10/24
	1, 2, 3, 4, 10 et 11		
123 Soleil	Petite enfance	19/08/24	09/09/24
	7, 8, 9, 10, 11 et 13		Les salariées et la présidente de l'assos
Associations	Animation de la Vie Locale	20/08/24	16/09/24
	16, 17, 18 et 19		Avec les associations
Projet Fenaille (Mairie Verrières et RPE)	Petite enfance	19/08/24 (Mairie)	Avec le maire de Verrières et le RPE.
	3	27/08/24 (RPE)	
Parentalité	Petite enfance	19/08/24	02/09/24
	1, 9, 10 et 11		Petit Collectif de Parentalité, crèche, 123 Soleil
PEDT plan mercredi	Petite enfance	03/09/24	Les écoles, 123 Soleil, APE, élus, associations
	12		
Jeunes	Jeunes collégiens		09/09/24
	14 et 15		Souaad Moustamid (élue) et Céline Hubert (bénévole et possible prestataire)
Gouvernance	Gouvernance		COFIL
	20, 21 et 22		Par email

# Convention

Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029

# Convention Territoriale Globale

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Aveyron représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Anne CALVET et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- Le SIVOM Enfance-jeunesse de la Vallée, représenté par sa Présidente, Madame Isabelle CARTAILLAC, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du comité syndical ;

Ci-après dénommé « le SIVOM de la Vallée du Tarn » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac en date du 20 février 2024 figurant en annexe 5 de la présente convention



## PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs.

Ces éléments sont appréciés dans le diagnostic territorial et le plan d'actions figurant en annexes 1 et 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf et le SIVOM de la Vallée du Tarn souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire du regroupement de communes de la Vallée du Tarn concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DU SIVOM DE LA VALLÉE DU TARN

Le SIVOM de la Vallée du Tarn met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent les domaines de la petite enfance, de l'enfance - jeunesse, handicap, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

## ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

➤ **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

➤ **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Développer le partenariat et la coordination entre les acteurs du territoire en vue d'une meilleure prise en charge du parcours de l'enfant et de sa famille ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

➤ **Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :**

- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

Au vu du diagnostic partagé et de l'évaluation de la précédente CTG, les acteurs choisissent de viser 10 changements pour le territoire.

### Axe 1 « Petite enfance, enfance » :

- Changement attendu 1 : En 2029, tous les habitants de la Vallée ont accès à un mode de garde (individuel ou collectif) à proximité
- Changement attendu 2 : En 2029, la crèche a des locaux rénovés et son fonctionnement est stabilisé
- Changement attendu 3 : En 2029, les parents de la Vallée peuvent être soutenus dans leur fonction parentale
- Changement attendu 4 : En 2029, les structures petites enfance et enfance ont développé leur qualité de services
- Changement attendu 5 : En 2029, tous les acteurs enfance, parents, assos travaillent ensemble autour de projets communs.

### Axe 2 « Jeunesse » :

- Changement attendu 6 : En 2029, les besoins des jeunes sont identifiés et une offre est proposée en fonction

### Axe 3 « Animation de la vie locale » :

- Changement attendu 7 : En 2029, les associations de la Vallée coopèrent pour enrichir l'offre d'animation de vie locale sur la Vallée
- Changement attendu 8 : En 2029, les habitants ont connaissance des transports existants et leurs besoins sont mieux repérés

### Axe 4 « Gouvernance » :

- Changement attendu 9 : En 2029, les élus de la Vallée portent la dynamique CTG à l'échelle du SIVOM
- Changement attendu 10 : En 2029, le poste de chargé de coopération est renforcé et stabilisé

Les annexes précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf et le SIVOM de la Vallée du Tarn s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et du SIVOM de la Vallée du Tarn à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec le SIVOM de la Vallée du Tarn signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, le SIVOM de la Vallée du Tarn s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 4. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une gouvernance et une animation du projet social intercommunal décrits en annexe 2.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

- Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.
- Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.
- Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.



## ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.  
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 : LES RECOURS

### Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Paulhe, le 16/12/2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf		Le SIVOM de la Vallée du Tarn
Le Directeur, Stéphane BONNEFOND	La Présidente, Anne CALVET	La Présidente, Isabelle CARTAILLAC



# Annexe 1: changements visés et actions planifiées

Photographie actuelle

Chemins pour les 5 ans à venir

Fiches Actions

Ressources



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA VALLÉE DU TARN 2025-2029



# Petite enfance et enfance

## Petite enfance et enfance

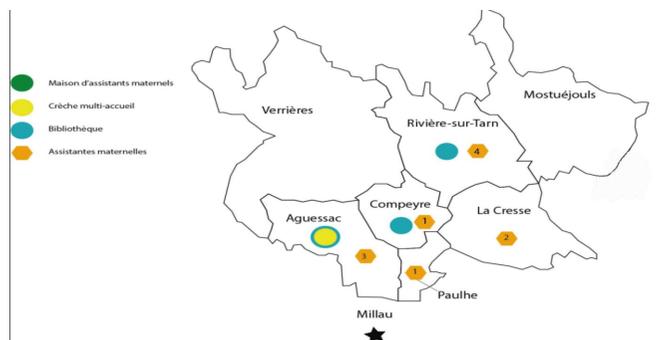
Données issues de données statistiques (Insee), des données des structures, du bilan de la CTG, des points identifiés par les participants aux premiers ateliers d'avril et par le Copil CTG

L'offre de mode de garde a été stabilisée depuis la dernière CTG malgré un grand nombre de départ

Sur la Vallée, les parents disposent d'un multi accueil à Aguessac (22 places) et de 11 assistants maternels répartis sur 5 communes

Vallée du Tarn	2020	2021	2022	2023	2024 (prévi)
AM en activité au 31/12	15	11	9	11	11

Un relais petite enfance a été mis en place pour soutenir les assistants maternels de la Vallée (vigilance nécessaire pour maintenir l'offre actuelle) et accompagner les parents notamment dans leur recherche de mode de garde. Le territoire est globalement bien couvert à l'exception des communes de Verrières et Mostuéjols. Un projet est à l'étude pour une maison d'assistants maternels à Verrières.



Cette offre semble globalement répondre aux besoins de la population mais nécessite un suivi fin

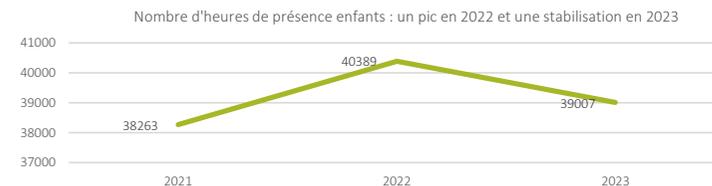
Le nombre d'enfants < 3 ans est en diminution depuis 2021.

Année	2021	2022	2023	2024 31/5
Nb enfants MSA CAF < 3ans	100	97		
Nb enfants Caf < 3ans	86	85	79	77

Le nombre de familles qui n'ont pas pu avoir une place au multi accueil est au plus bas pour 2024.

Année	Sept 22	Sept 23	Sept 24
Nombre de refus	5	11	4

Le nombre d'heures de présence enfants à la crèche a connu un pic en 2022 et une baisse en 2023.



Mais encore un ressenti d'un manque d'offre, notamment à Aguessac qui a été exprimé lors des ateliers.

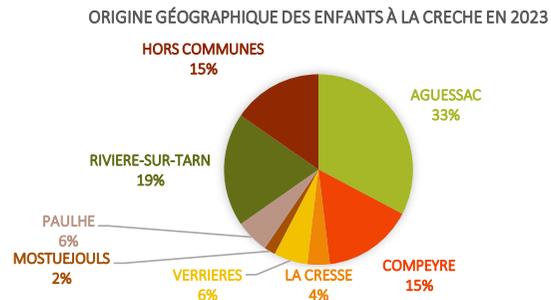
Et, au 31/12/2023, le nombre de grossesse est reparti à la hausse (13 grossesses contre 5 en 2022). Il semble important de suivre l'évolution du nombre de naissances régulièrement.

## Petite enfance et enfance

### Le Multi-Accueil a connu des mutations et est maintenant en recherche d'équilibre

51 enfants étaient inscrits en 2023 pour 227 jours d'ouverture.

L'équipe du multi accueil a connu plusieurs changements et est, depuis 2023, stabilisée. L'équipement est bien repéré sur le territoire.



Des travaux de rénovation sont planifiés pour améliorer l'accueil des enfants et faciliter le travail des professionnels (début des travaux prévus pour 2025).

En revanche, depuis 2021, la structure est déficitaire chaque année. Des solutions sont en train d'être recherchées par la structure en lien avec le Sivom, la PMI et la Caf.

### Des actions parentalité ont vu le jour mais ne sont pas encore pérennisées

Les ménages avec enfants représentent 35% des ménages dans la Vallée (24% couples avec enfants et 11% familles monoparentales). On observe une augmentation importante de nombre des familles monoparentale depuis 2009 (+138%).

Création d'un petit Collectif de Parentalité avec des actions

- Proposées par et pour les parents et les enfants, ½ journée par mois
- Proposées avec les structures de la Vallée – Multi-Accueil et accueil de loisirs (ex : action avec Envie Enjeux en 2023)

Une page facebook a permis d'impulser une bonne communication et de commencer à être repéré sur le territoire.

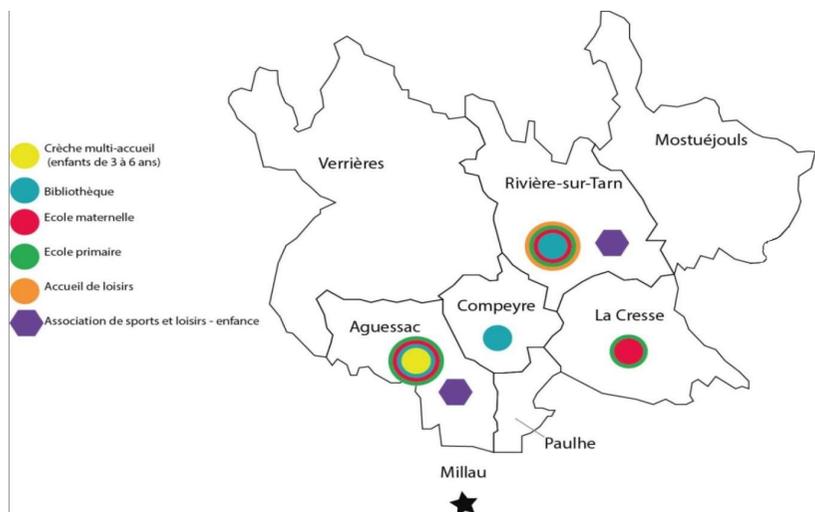
Mais ce Petit Collectif est aujourd'hui porté essentiellement par une seule bénévole.

Le besoin de développer un mode de garde pour les enfants lors des rencontres destinées aux parents a été exprimé lors du bilan. Et les participants aux ateliers ont exprimé le souhait d' « ancrer le petit collectif de parentalité : un local et des conférences au grand public ».

# Petite enfance et enfance

## L'offre pour l'enfance est répartie dans 4 communes

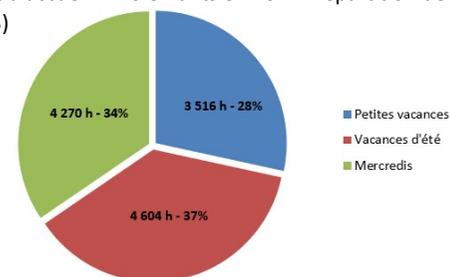
Le territoire dispose de 3 écoles maternelles, 3 écoles primaires, 3 bibliothèques, 2 associations de sports et loisirs enfance et d'un accueil de loisirs « 123 soleil » ouvert les mercredis, les petites vacances et les vacances d'été.



L'accueil de loisirs est basé à Rivière sur Tarn. Les participants aux ateliers d'avril ont exprimé le manque d'un transport des autres communes vers ce service.

## L'accueil de loisirs recherche un équilibre dans son fonctionnement

L'accueil de loisirs a accueilli 110 enfants en 2022. Répartition de la fréquentation 2022 (rapport AG 2023)



Commune de provenance des enfants	Nb d'enfants	Heures totales	
RIVIERE-SUR-TARN	31	4 802,50	39 %
AGUESSAC	22	2 674,50	22 %
COMPEYRE	15	1 355,50	11 %
LA CRESSE	13	869	7 %
MILLAU	10	852	7 %
PAULHE	2	662	5 %
AUTRES	4	384	3 %
VERRIERES	6	293	2 %
MOSTUEJOULS	2	257,5	2 %
CREISSELS	3	240	2 %

L'accueil de loisirs est hébergé actuellement dans les locaux de l'école. Des solutions alternatives ont été recherchées par les élus de Rivière sur Tarn et du Sivom sans avoir abouti pour l'instant. Ce besoin a été à nouveau exprimé lors des ateliers d'avril « Réflexion sur les futurs locaux de 123 soleil ».

Les participants aux ateliers ont identifié également un besoin d' « aider 123 soleil à fonctionner pour la partie administrative surtout ». La structure a accueilli une nouvelle directrice adjointe en 2023, les comptes ont été mis à jour, le portail informatique Inoe a été identifié comme le seul moyen pour inscrire les enfants.

## Petite enfance et enfance

### Et d'autres ambitions ont été exprimées par les acteurs pour améliorer encore la qualité des services rendus

- Des formations communes ont commencé à être imaginées entre 123 soleil et la crèche. Les participants à l'atelier ont exprimé le besoin « d'identifier des besoins « pro » pour mutualiser des formations ».
- Des défis en matière de recrutement de personnel dans les structures ont été identifiés dans le bilan et lors des ateliers d'avril « Mutualisation transport et/ou personnel ».
- Les structures n'ont pas pour l'instant identifié d'enfant à besoin spécifique dans la Vallée. Pourtant, la CAF recense en 2021, 7 allocataires qui ont perçu l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui a pour but d'aider dans les soins et l'éducation à apporter à un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans.

Les participants aux ateliers d'avril ont souligné le besoin de « questionner les habitants sur les besoins sur le handicap dans la Vallée » et « accompagnement handicap ».

- Enfin, les participants aux ateliers d'avril ont identifié le besoin de « réfléchir sur l'amélioration de la cantine/alimentation ».

### Un projet éducatif de territoire (PEDT), associant écoles, accueil de loisirs, élus et associations du territoire a vu le jour.

Son ambition ? créer et approfondir la fluidité de relation entre les acteurs et créer des événements communs, environnementaux, culturels et sportifs (trail, découverte du handball, concours poèmes, olympiades, etc.)

Pour l'instant, les parents n'ont pas encore été impliqués dans le projet. Les participants aux ateliers d'avril ont exprimé le besoin de « créer des nouveaux liens. Ex PEDT avec les Associations Parents Elèves »

Et des financements restent à trouver pour financer notamment les transports pour ces événements communs.

## Petite Enfance/ Enfance (1)

### Ce sur quoi nous voulons agir:

Finalisation de la couverture territoriale pour les 0-3 ans

Enjeux



1. Améliorer la connaissance des parents et futurs parents sur les modes de garde petite enfance et sur le relais petite enfance

2. Suivre, développer et pérenniser une offre relais petite enfance

3. Continuer la réflexion autour du projet de Maison d'assistants maternels à Verrières

4. Organiser une veille de l'équilibre offre/besoins pour les modes de garde petite enfance

Actions

En 2029, tous les habitants de la Vallée ont accès à un mode de garde (individuel ou collectif) à proximité.

Les changements souhaités en 2029

### Les marqueurs de progrès

- Une offre existe à Verrières (MAM ou Assistant Maternel)
- Moins de 5 familles sur liste d'attente à la crèche
- Les assistantes maternelles considèrent que leur activité est satisfaisante.
- Des assistantes maternelles qui le souhaitent, sont accompagnées pour s'installer dans la Vallée
- 1 fois par an, l'écart offre/besoin est étudié par un groupe spécifique

Indicateurs d'évaluation

## Petite Enfance/ Enfance (2)

### Ce sur quoi nous voulons agir:

Stabilisation du Multi-accueil et de l'Accueil de loisirs

Enjeux



7. Stabiliser l'accueil de loisirs "123 Soleil" dans sa gestion

5. Accompagner Copains Câlin dans la rénovation de ses locaux

8. Réfléchir aux locaux pour l'accueil de loisirs 123 soleil

Actions

6. Stabiliser le fonctionnement du multi accueil Copains Câlin

En 2029, la crèche a des locaux rénovés et son fonctionnement est stabilisé

En 2029, le fonctionnement de l'ALSH est stabilisé

Les changements souhaités en 2029

### Les marqueurs de progrès

A la crèche :

- Les travaux ont été réalisés. L'équipe et les parents en sont satisfaits
- Le budget de la crèche est équilibré ou excédentaire depuis au moins 2027
- La convention entre le SIVOM et la structure est suivie et respectée

A ALSH :

- La convention entre le SIVOM et la structure est suivie et respectée
- Toutes les familles s'inscrivent par INOE
- La gouvernance est stabilisée
- Le local est adapté aux besoins de l'accueil.

Indicateurs d'évaluation

## Petite Enfance/ Enfance (3)

**Ce sur quoi nous voulons agir:**

Soutien à la parentalité

Enjeux

9. Structurer le petit collectif et développer les actions parentalité

Actions

En 2029, les parents de la Vallée peuvent être soutenus dans leur fonction parentale.

Les changements souhaités en 2029

**Les marqueurs de progrès**

Une offre existe pour les parents de la Vallée composé d'évènements sur le territoire et d'une offre autour pour lequel les parents sont accompagnés

Indicateurs d'évaluation

## Petite Enfance/ Enfance (4)

### Ce sur quoi nous voulons agir:

Ambition : améliorer la qualité des services

Enjeux



10. Mutualiser des ressources entre structures : formations, personnels, etc.

11. Améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans la Vallée du Tarn un titre

12. Continuer à développer le Projet éducatif de territoire (PEDT)

13. Mettre en place un moyen de transport pour accompagner les enfants de la Vallée à l'accueil de loisirs et aux activités qu'il propose

Actions

En 2029, les structures petites enfance et enfance ont développé leur qualité de service : professionnels davantage formés, accueil des enfants à besoin spécifique renforcé, etc.

En 2029 tous les acteurs enfance + parents + assos travaillent ensemble autour des projets communs (PEDT plan mercredi)

Les changements souhaités en 2029

### Les marqueurs de progrès

- Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance ont bénéficié de formations mutualisées
- Des enfants à besoins spécifiques ont pu être repérés et une réponse à leur besoin a été apportée par les structures de la Vallée
- Chaque année le copil du Projet Educatif du Territoire évalue les actions mises en œuvre et planifie l'année suivante.
- Tous les enfants de la Vallée ont un moyen de transport pour aller à l'accueil de loisirs et aux activités que ce dernier propose (voir financement)

Indicateurs d'évaluation

# 1. Améliorer la connaissance des parents et futurs parents sur les modes de garde petite enfance et sur le Relais Petite Enfance

## Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, tous les habitants de la Vallée ont accès à un mode de garde (individuel ou collectif) à proximité.

### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les parents de jeunes enfants et futurs parents de la Vallée connaissent les modes de garde petite enfance existants sur le territoire et le relais petite enfance

### Description générale de l'action :

Les parents de la Vallée semblent avoir bien identifié la crèche copains câlins sur le territoire mais l'offre individuelle semble moins connue. De plus, le relais petite enfance, qui permet d'accompagner les familles vers le choix d'un assistant maternel a été mis en place sur le territoire que récemment (2024) et est donc encore peu connu par les familles.

Les mairies, qui jouent un rôle important dans l'information de premier niveau des familles, disposent de peu d'outils pour communiquer sur ces modes de garde (la plaquette du Relais petite enfance est disponible dans certaines d'entre elles)

La crèche informe et oriente les familles qui n'ont pas de place dans la structure vers le relais petite enfance.

Par cette action, il s'agirait de travailler une communication sur les modes de garde qui existent pour les 0-3 ans sur la Vallée et sur les acteurs à solliciter.

**Public ciblé :** familles d'enfants de moins de 3 ans et futurs parents de la Vallée

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Crèche copains câlins, Relais petite enfance de Séverac d'Aveyron, Mairies (1 élu), Parents (1 ou 2), Chargée de coopération, France Service

**Dates de début :** court terme

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

1. Définition d'outils de communication
  - \* Créer une plaquette à intégrer au livret sur les offres petite enfance de la Vallée
  - \* Faire connaître et utiliser les moyens existants pour la communication : numériser le livret des associations et/ ou communiquer via les sites de mairies et/ ou promouvoir la page monenfant.fr (cf. fiche action 21) et/ ou diffusion d'une présentation pendant les vœux et/ou diffusion dans les bulletins des mairies.
  - \* Améliorer la connaissance du relais petite enfance : sensibiliser les mairies (élus et secrétaires de mairie) ; moyens à définir avec les membres du groupe de travail.
  - \* Etc.
2. Communication de ces outils au public .
3. Evaluation de la fonctionnalité des outils utilisés auprès de parents nouvellement arrivés dans les structures (crèche, assistants maternels)
4. Adaptation des outils en fonction de ces retours

**La place des habitants/usagers :** Associer au moins 1 parent dans le groupe de travail pour avoir son regard et expérience afin de construire une communication adaptée.

### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Il y a une progression chaque année du % des parents interrogés qui estiment avoir eu une bonne information sur les offres de mode de garde possibles sur leur territoire et facilement.

Comment ils ont eu l'information.

En 2029, 80% des parents interrogés estiment avoir eu une bonne information sur les offres de mode de garde possibles sur leur territoire et facilement.

## 2. Suivre, développer et pérenniser une offre relais petite enfance

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, tous les habitants de la Vallée ont accès à un mode de garde (individuel ou collectif) à proximité.

#### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les assistants maternels et les parents de la Vallée disposent d'une offre relais petite enfance sur leur territoire jusqu'en 2029 et au-delà, adaptée à leurs besoins.

#### Description générale de l'action :

Le relais petite enfance de Familles Rurales de Séverac d'Aveyron intervient 4h par semaine pour les assistants maternels et familles de la Vallée. Sont prévues dans ces 4 heures : 4 rencontres par an pour les professionnels et des permanences à la demande sur Rivière sur Tarn et sur Aguessac (au maximum 6 par an). Ce partenariat entre le Sivom et Familles Rurales de Séverac d'Aveyron a été matérialisé par une convention conclue entre le 1/01/24 et le 31/12/27. Les modalités d'accompagnement du relais petite enfance sont indiquées dans son projet de fonctionnement.

**Public ciblé :** Assistants maternels de la Vallée et parents de jeunes enfants ou futurs parents

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Familles Rurales Séverac d'Aveyron  
Relais petite enfance Familles Rurales Séverac d'Aveyron, Chargée de coopération, Elus Sivom, Caf. Si besoin : d'autres relais petite enfance (Millau par exemple)

**Dates de début :** court terme

#### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

1. Accompagner le relais petite enfance de Séverac à s'implanter sur le territoire : lien avec les assistants maternels, échange régulier chargée de coopération/ animatrice du relais, faire connaître le relais (cf. fiche action n°1), etc.
2. Faire évoluer l'offre en fonction des besoins du territoire via le Copil du partenariat Sivom/Familles Rurales de Séverac d'Aveyron et en fonction des besoins identifiés par le groupe de suivi (cf. fiche action n°4)
3. Prévoir la suite, après 2027

#### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

La convention signée entre le Sivom et Familles Rurales de Séverac d'Aveyron est suivie et respectée.

En 2029, il existe une offre relais petite enfance stabilisée (en nombre d'heures par exemple) et pérennisée au moins sur la prochaine CTG.

### 3. Continuer la réflexion autour du projet de Maison d'assistants maternels à Verrières

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, tous les habitants de la Vallée ont accès à un mode de garde (individuel ou collectif) à proximité.

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

Au moins un·e assistant·e maternel·le est installé·e sur la commune de Verrières

**Description générale de l'action :**

Travailler la piste d'une maison d'assistants maternels à l'hôpital de Fenaille (partenariat, besoin et local déjà identifiés)

Trouver une alternative si le projet n'aboutit pas

**Public ciblé :** Familles de Verrières et professionnels de l'hôpital de Fenaille ayant des enfants de moins de 3 ans

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Mairie de Verrières, Hôpital de Fenaille, Architecte, PMI, CAF, Futurs Assistants Maternels, Chargée de Coopération, SIVOM, RPE Séverac de l'Aveyron

**Dates de début :** court terme

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

Propositions :

2025, 2026 et 2027 : Approfondir le projet MAM sur l'hôpital de Fenaille

2025 et 2026 : Recherche des assistants maternels pour participer au projet de la MAM  
2026 et 2027 : Réalisation des travaux et accompagnement des assistants maternels (projet pédagogique, financiers...)

2028 et 2029 : Stabilisation de l'offre si ça se développe ou recherche d'une alternative, si le projet Mam n'a pas pu aboutir.

**La place des habitants/usagers :** Enquête sur les besoins auprès des professionnels de l'hôpital de Fenaille à renouveler

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

En 2029, une offre existe à Verrières (MAM ou Assistant Maternel)

## 4. Organiser une veille de l'équilibre offre/besoins pour les modes de garde petite enfance

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, l'adéquation offre/besoin en termes de mode de garde petite enfance est surveillée

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029, le Copil de la CTG et/ou les élus du Sivom ont une visibilité sur l'équilibre offre/besoins en termes de mode de garde petite enfance sur la Vallée et peuvent prendre des décisions en fonction pour améliorer cet équilibre.

**Description générale de l'action :**

Actuellement, un comité élargi issu du schéma départemental des services aux familles (SDSF) est en train de construire un outil appelé Observatoire départemental de la petite enfance. Cet outil pourra être enrichi par les apports faites des acteurs sur le terrain.

Une fois par an, un comité de pilotage constitué d'acteurs locaux collectera toutes les données pour pouvoir les intégrer dans cet espace puis les analyser. Une fois l'outil rempli, ce comité de pilotage se réunira pour faire l'évaluation de la situation et prévoir ce qui serait nécessaire pour maintenir l'équilibre offre/besoins.

En fonction des besoins identifiés, des décisions pourront être prises pour augmenter l'offre sur le territoire comme : augmentation du nombre de places au multi-accueil (passage de 22 à 24 places par exemple), promotion du métier d'assistant maternel, etc.

Le Copil informera systématiquement le Sivom et lui fera des propositions des nouvelles actions si besoin.

**Public ciblé :** Familles d'enfants de 0-3 ans

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Crèche, RPE Séverac l'Aveyron, Elus, PMI CAF, MSA

**Dates de début :** moyen terme

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

Propositions :

2026 : Création d'un copil composé des acteurs, des élus pour veiller à l'équilibre offre/besoin  
Création ou utilisation des outils existants pour faciliter l'organisation de la veille

2027 et après : Une fois par an (à stipuler le meilleur moment de l'année) réunir le copil pour faire le point après avoir rempli l'outil ou les outils d'évaluation

**La place des habitants/usagers :** Les habitants auront des outils pour faire connaître leurs ressenti sur ce sujet.

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**  
1 fois par an, l'écart offre/besoin est étudié par un groupe spécifique.

Des actions sont proposées par ce groupe aux élus

## 5. Accompagner Copains Câlins dans la rénovation de ses locaux

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, la crèche a des locaux rénovés et son fonctionnement est stabilisé.

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2027, les enfants et les professionnels bénéficient des locaux rénovés et adaptés à leur quotidien

**Description générale de l'action :**

Rénovation du bâtiment (locaux et extérieurs)

**Public ciblé :** Enfants et professionnels de la crèche

**Pilote(s) de l'action :** SIVOM enfance jeunesse (la présidente)

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Sivom enfance jeunesse, architecte, PMI, Bureau et salariés de la crèche, Aveyron Ingénierie, CAF, Région ? Département ? , Chargée de Coopération

**Dates de début :** court terme

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

Propositions :

- 2025 : finalisation des dossiers, mise en place des travaux et relogement de la crèche à l'école pendant les vacances d'été 2025. Ne pas oublier l'aspect humain : pour bien présenter auprès des salariés le projet, les difficultés, et les choix pris. Les accompagner dans les changements que cela entraînera.
- 2026 : Finalisation des travaux et inauguration.
- 2027 : Evaluation des travaux après 6 mois d'utilisation auprès des familles et salariés.

**La place des habitants/usagers :** Les bénévoles du bureau sont impliqués dans la programmation des travaux et ils sont informés du suivi ainsi que les salariés.

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

Les travaux ont été réalisés.

L'équipe et les parents en sont satisfaits

## 6. Stabiliser le fonctionnement du multi accueil Copains Câlines

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, la crèche a des locaux rénovés et son fonctionnement est stabilisé.

### **Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029, le fonctionnement du multi accueil stabilisé :

- Equilibre financier
- Fonctionnement stabilisé de l'équipe
- Gouvernance revisitée pour assurer la continuité de la gestion.

### **Description générale de l'action :**

Travail de crèche sur le budget au vu des nouvelles mesures nationales, sur la gouvernance et son volet ressources humaines pour assurer la pérennité de la structure

**Public ciblé :** La crèche

**Pilote(s) de l'action :** Bureau de la Crèche Copains Câlines

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** La crèche (bureau et salariés), SIVOM enfance jeunesse, Chargée de coopération, Les prestataires : URQR et Profession sports, CAF, PMI

**Dates de début :** court terme

### **Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

Propositions :

2025 : Accompagnement par un prestataire de la structure sur les volets ressources humaines et gouvernance

Intégration des nouvelles mesures financières et analyse des budgets en fonction

2026 : Evaluation et suivi. Mise en place des nouvelles mesures si besoin.

**La place des habitants/usagers** Les parents bénévoles de la crèche sont partis prenants de la démarche

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

Le budget de la crèche est équilibré ou excédentaire depuis au moins 2027

La convention entre le Sivom et la crèche est suivie et respectée

## 7. Stabiliser 123 Soleil dans sa gestion.

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est stabilisé

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029 l'ALSH 123 Soleil a une gestion fluide, sécurisée et suivie par le Sivom enfance jeunesse.

**Description générale de l'action :**

Réalisation d'un diagnostic et établissement d'un plan d'actions afin de stabiliser et sécuriser la gestion du centre : questionnaire sur la gouvernance (forme associative portée par des bénévoles), sur l'organisation RH et la communication équipe/partenaires/bureau;

Amélioration de la relation entre la mairie, l'école et l'ALSH;

Renforcement du suivi de l'ALSH par le SIVOM enfance jeunesse.

**Public ciblé :** 123 Soleil (salariés et bureau), Familles utilisatrices.

**Pilote(s) de l'action :** Bureau 123 Soleil.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Salariées, Sivom enfance jeunesse, Chargée de Coopération, SDJES, Caf, MSA, URQR.

**Dates de début :** court terme.

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

Propositions :

2025 et 2026: Mise en place d'un dispositif local d'accompagnement avec l'URQR et assurer un suivi de la convention;

2027 et suivants : Stabiliser les actions et l'organisation mises en place grâce au DLA.

**La place des habitants/usagers :** A définir dans le cadre du DLA.

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

La convention entre le SIVOM et la structure est suivie et respectée;

En 2029, la gouvernance, l'organisation RH, la sécurité, la communication, la relation école/mairie/ALSH et la gestion financière sont stabilisées.

## 8. Réfléchir aux locaux pour l'Accueil de Loisirs 123 Soleil

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est stabilisé.

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029, le local est adapté aux besoins de l'accueil.

**Description générale de l'action :**

Préciser les besoins.

Procéder aux adaptations du local qui auront été identifiées comme nécessaires et réalisables.

Si le local actuel ne peut pas s'adapter aux besoins de l'accueil, rechercher une mutualisation et identifier des pistes ou des scénarios de mutualisation.

**Public ciblé :** Les enfants de 3 à 11 ans de la Vallée du Tarn et les professionnels de l'ALSH.

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de Coopération et élu Sivom.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** ALSH, SIVOM enfance jeunesse, Mairie de Rivière sur Tarn , Ecole Marie Rouanet, SDJES (pour les locaux), CAF, MSA, Fondation OPTEO. Les autres partenaires mutualisés s'il y en a.

**Dates de début :** moyen terme

Condition préalable : avoir stabilisé la gestion (cf. fiche action 7)

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

Propositions :

2027 : Précision des besoins de l'ALSH et possible adaptation des locaux actuels.

2027 et 2028 : Elaboration d'un projet (soit un projet d'adaptation ou de mutualisation ou des nouveaux locaux, selon les besoins)

2028 et 2029 : Suivi du projet.

**La place des habitants/usagers :** Les habitants ont des outils pour donner leur point de vue sur ce sujet.

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

A l'ALSH :

Les besoins de locaux sont identifiés et partagés entre équipe, familles et élus.

Les changements nécessaires sont programmés.

## 9. Structurer le Réseau parentalité

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les parents de la Vallée peuvent être soutenus dans leur fonction parentale

#### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les parents de la Vallée ont accès à des événements, dispositifs ou espaces de rencontre avec ou non l'appui de professionnels.

#### Description générale de l'action :

- Structurer le Petit Collectif de Parentalité de la Vallée du Tarn et l'ancrer dans le temps avec les moyens nécessaires;
- Développer un programme en fonction des besoins des parents;
- Associer et intégrer de plus en plus les parents.

**Public ciblé :** Parents, futurs parents et enfants de tous les âges.

**Pilote(s) de l'action :** Crèche Copains Câlins/ALSH 123 Soleil / Chargée de coopération / Bénévoles.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Crèche , ALSH 123 soleil, Parents bénévoles , Chargée de coopération, Bibliothèques de la Vallée, Collectif parentalité de Millau.

Ressources possibles : Réseau Parents en Aveyron, Maison de retraite de Rivière sur Tarn, Caf, Ecoles, Envies Enjeux.

**Dates de début :** court terme.

#### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

2025 : répartition des rôles, monter en compétence par de la formation, et des moyens qui pourraient être associés.

Identification de bénévoles. Construction de la charte du réseau professionnel.

Distribuer et identifier les besoins des parents grâce à un questionnaire début de chaque année scolaire.

Développer un programme composé d'offres sur le territoire et à l'extérieur, d'offres avec l'appui de professionnels et sans, sous la forme de conférences grand public, ateliers, ateliers intergénérationnels, groupes de paroles, etc. Selon les besoins du territoire et les opportunités.

S'appuyer sur le collectif Parentalité de Millau : profiter de l'expérience de ses membres, participer à ses réunions, faire venir des parents à ses événements, s'intégrer à des événements sur le territoire, en fonction des besoins des parents de la Vallée

A partir de 2026 : Réajuster et consolider le Réseau Parentalité de la Vallée/ Développer de plus en plus d'actions dans la Vallée si besoin en lien avec le Collectif de Parentalité de Millau/ Accompagner les parents qui souhaitent développer des actions dans la Vallée.

Année 4 ou 5 : Réfléchir à l'opportunité ou non de disposer d'un local et d'un accompagnement individualisé

**La place des habitants/usagers :** Des parents bénévoles dans le collectif. (Ponctuels pour un évènement ou à long terme)

#### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Une offre existe pour les parents de la Vallée composée d'événements sur le territoire et d'une offre autour pour laquelle les parents sont accompagnés

## 10. Mutualiser des ressources entre structures : formations, personnels, logiciel INOE, transport etc.

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les structures petite enfance et enfance ont développé leur qualité de service : professionnels davantage formés, accueil des enfants à besoin spécifique renforcé, etc.

### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance ont amélioré leurs connaissances/compétences dans l'accompagnement des publics.  
Les structures ont des éléments pour avancer sur la mutualisation de leurs professionnels.  
Les structures ont des éléments pour mutualiser le logiciel.  
Mutualiser le transport pour les sorties .

### Description générale de l'action :

Organiser des formations mutualisées entre structures et professionnels (crèche, ALSH, assistants maternels) sur le territoire ou en dehors (communication, transport, etc.);  
Réfléchir à la mutualisation de professionnels possibles entre structures;  
Réfléchir à une mutualisation possible du logiciel INOE (plateforme commune).

**Public ciblé** : Professionnels de la petite enfance et de l'enfance : ALSH 123 soleil, Multi accueil Copains Câlines, Assistantes maternelles.

**Pilote(s) de l'action** : Chargée de coopération.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs)** : Multi accueil Copains câlines, Relais petite enfance, Accueil de loisirs 123 soleil, Chargée de coopération. Partenaires institutionnels : PMI, SDJES.

**Dates de début** : moyen terme.

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

2025 : Identifier les possibilités techniques, le coût et le financement possible pour INOE.

2026 : Identifier les besoins des professionnels en termes de formation (court terme) :

- Faire un état des lieux des formations réalisées;
- Identifier les besoins non couverts.

2027 : Organiser des formations mutualisées.

2027 et après : Faire une veille et un suivi des besoins

2028 : Faire un état des lieux au sujet de la mutualisation et identifier des pistes possibles

### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance ont bénéficié de formations mutualisées

## 11. Améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans la Vallée du Tarn

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les structures petite enfance et enfance ont développé leur qualité de service : professionnels davantage formés, accueil des enfants à besoin spécifique renforcé, etc.

### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance ont amélioré leurs connaissances sur les besoins en termes d'accompagnement des publics à besoins spécifiques.

Ils ont amélioré leur compétence, leur structuration et leur organisation pour les accueillir.

### Description générale de l'action :

Les acteurs se mobilisent pour mieux identifier les besoins en termes d'accueil inclusif et d'accompagnement des enfants en situation de handicap et leurs parents sur la Vallée, dans les structures, etc.

**Public ciblé :** Enfants à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap et leurs parents.

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de coopération.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Multi accueil Copains câlins, Relais petite enfance, Accueil de loisirs 123 soleil, Assistants maternels, Ecoles, Chargée de coopération, Partenaires institutionnels : PMI, SDJES, PRAI.

**Dates de début :** moyen terme

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

2027 : Questionner les habitants / les écoles sur les besoins en termes d'accueil ou scolarité inclusive, sur le handicap dans la Vallée et l'accompagnement, pour identifier au plutôt ces besoins.

2027 et suite : Mettre en place tout ce qui sera nécessaire pour couvrir ces besoins : pour l'organisation de formations, mutualisation, relai entre structures, orientation des parents, à prévoir (cf. fiche action 10.

2028 : Faire une veille et un suivi des besoins.

**La place des habitants/usagers :** S'il y a des familles identifiées, les intégrer dans le projet.

### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Des enfants à besoins spécifiques ont pu être repérés et une réponse à leur besoin a été apportée par les structures de la Vallée.

Les Structures ont fait évoluer leur projet pédagogique en mentionnant les modalités d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques (ou projet éducatif du territoire).

Les professionnels se sont formés aux pratiques inclusives .

## 12. Projet éducatif de territoire (PEDT)

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029 tous les acteurs enfance + parents + associations de la vallée travaillent ensemble autour de projets communs

### **Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029 les élus et les acteurs enfance réalisent des projets en commun en incluant les parents et les associations du territoire.

### **Description générale de l'action :**

Chaque année, dans le programme des écoles et de l'ALSH, les thématiques et certaines des actions sont partagées en vue d'une continuité éducative pour les enfants. Ces actions sont réfléchies par les structures, les élus, les parents et les associations, créant ainsi une dynamique Vallée.

**Public ciblé :** Les enfants de 3 à 11 ans.

**Pilotes de l'action :** 3 élèves.

**Partenaires à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** 4 Ecoles, Accueil de loisirs 123 soleil, Chargée de coopération, 4 Associations de parents (APE), Associations de la Vallée.

Partenaires institutionnels : SDJES.

**Dates de début :** court terme.

### **Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :**

2025: Inclure les parents et des nouvelles associations.

Mettre en place 4 fois par an un Copil pour évaluer les actions mises en place et planifier les suivantes.

Communiquer sur les actions conjointes déclinées dans ce cadre.

Chercher des moyens pour payer les transports et ainsi, pouvoir mettre en place des actions dans des endroits différents.

Jusqu'à 2029 : maintenir et approfondir cette initiative, en changeant des projets, en l'enrichissant.

### **La place des habitants/usagers :**

Les parents et les associations de la Vallée font partie du Copil.

### **Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

Chaque année le copil du Projet Educatif du Territoire évalue les actions mises en œuvre et planifie l'année suivante.

### 13. Mettre en place un moyen de transport pour accompagner les enfants de la Vallée à l'accueil de loisirs et aux activités qu'il propose

#### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les structures petites enfance et enfance ont développé leur qualité de service : professionnels davantage formés, accueil des enfants à besoin spécifique renforcé, etc.

#### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les familles des communes de la Vallée ont accès à un transport pour que leurs enfants puissent se rendre à l'accueil de loisirs 123 Soleil à Rivière sur Tarn et aux activités qu'ils proposent.

**Public ciblé :** Familles avec enfants entre 3 et 11 ans.

**Pilote(s) de l'action :** ALSH 123 Soleil.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Accueil de loisirs 123 soleil, élus, chargée de coopération. Partenaires institutionnels : SDJES.

**Dates de début :** long terme

Condition préalable : avoir stabilisé la gestion (cf. fiche action 7)

#### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?

Propositions :

2028 : faire une étude de toutes les possibilités de transport sur la Vallée

Financement à étudier.

Options envisagées :

- Mise en place d'un projet test avec le minibus de Verrières pour un mois (octobre ou avril) pour essayer les mercredis et les petites vacances. (Pour voir le budget et les besoins);
- Financement pour un bus de 37 places une fois par semaine pendant les grandes vacances);
- Mise en place d'un système de co-voiturage entre familles;
- Etc.

#### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Tous les enfants de la Vallée ont un moyen de transport pour aller à l'accueil de loisirs et aux activités que ce dernier propose.

Action	Moyens	Moyens disponibles	Moyens à chercher
1. Améliorer la connaissance des parents et futurs parents sur les modes de garde petite enfance et sur le relais petite enfance	Humain	Chargée de coopération  + partenaires : crèche, RPE, France Services  Temps pour création des outils, présentation au public, compilation des questionnaires familles	
	Matériel	Monenfant.fr /Sites des mairies /Livret des associations /Plaquette du RPE	Nouvelle plaquette à réaliser
	Financier		Impression nouvelle plaquette  Budget convivialité communication public
2. Suivre, développer et pérenniser une offre relais petite enfance	Humain	4 heures par semaine de l'animatrice du relais petite enfance de Séverac d'Aveyron	
	Matériel	Des salles prêtées par la mairie de Rivière sur Tarn et la crèche d'Aguessac	Un local identifié pour faire un bureau
	Financier	Financement RPE par la CAF, la MSA et le SIVOM.	Pour l'instant, l'offre semble adaptée au besoin
3. Continuer la réflexion autour du projet de Maison d'assistants maternels à Verrières	Humain	3 assistants maternels en cours de formation  Temps maire +Chargée de coopération  Architecte engagée sur le projet	
	Matériel	Maison à Fenaille- Plans réalisés	Local intermédiaire par commune.
	Financier	Part de la commune pour financement des travaux	Caf : aide à l'investissement + aide au démarrage.
4. Organiser une veille de l'équilibre offre/besoins pour les modes de garde petite enfance	Humain	Copil, PMI, Caf, MSA	
	Matériel	L'observatoire départemental de la petite enfance est en train d'être élaboré. La chargée de coopération Vallée du Tarn participe aux travaux départementaux.	Autres outils si jugé nécessaire par le Copil
	Financier		

# Faisabilité

Petite enfance/ enfance

Action	Moyens	Moyens disponibles	Moyens à chercher
5. Accompagner Copains Câlin dans la rénovation de ses locaux	Humain	Architecte Artisans Groupe de travail	
	Matériel	Voir le projet	
	Financier	Aides Caf	Possibles aides Département ou Région Sivom, autres
6. Stabiliser le fonctionnement du multi accueil Copains Câlin	Humain	Bureau et salariés de la crèche engagés Prestataires retenus : Profession sport et URQR	
	Financier	80% Caf 20% crèche	
7. Stabiliser 123 Soleil dans sa gestion administrative.	Humain	Bénévole du bureau Salariée Chargée de coopération Elu SIVOM	
	Matériel	Formation Inoe/ Convention	
	Financier		
8. Réfléchir aux locaux pour l'Accueil de Loisirs 123 Soleil	Humain	Chargée de Coopération, des élus, bureau et salarié d'ALSH	
	Matériel	Locaux existants	
	Financier	A définir	Aides nationales CAF possibles. A étudier.
9. Structurer le Réseau parentalité	Humain	Crèche, Alsh, chargée de coopération	
	Matériel		Charte, conventions de partenariats
	Financier		AAP pour les actions qui seront conduites

# Faisabilité

Petite enfance/ enfance

Action	Moyens	Moyens disponibles	Moyens à chercher
10. Mutualiser des ressources entre structures : formations, personnels, logiciel INOE, transport etc.	Humain	Crèche, Alsh, chargée de coopération, RPE	
	Matériel		
	Financier		A préciser
11. Améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans la Vallée du Tarn	Humain	PRAI Crèche, Alsh, chargée de coopération, RPE	
	Matériel		A préciser
	Financier		A préciser
12. Projet éducatif de territoire (PEDT)	Humain	Groupe de travail	
	Matériel		
	Financier		Le transport + Photocopies + Intervenant + Matériel
13. Mettre en place un moyen de transport pour accompagner les enfants de la Vallée à l'accueil de loisirs et aux activités qu'il propose	Humain		
	Matériel		Minibus de Verrières ?
	Financier	Coût du transport (pour le moment c'est l'association qui finance avec l'aide d'une participation des parents complémentaire pour le transport	Bus

# Faisabilité

Petite enfance/ enfance



# Jeunesse

## Jeunesse

Données issues de données statistiques (Insee), des données des structures, du bilan de la CTG, des points identifiés par les participants aux premiers ateliers d'avril et par le Copil CTG

### Des jeunes sont présents sur les territoires, leurs besoins et envies sont peu connus par les acteurs locaux

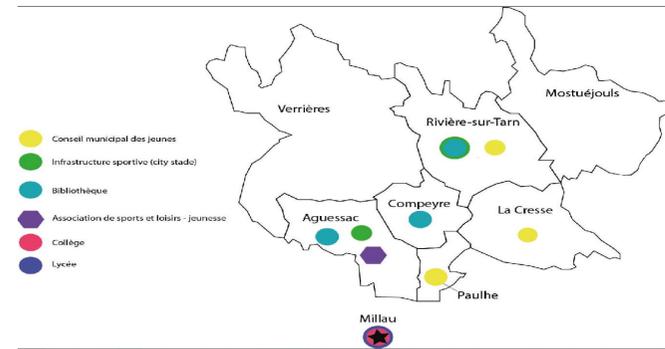
227 jeunes recensés par la Caf sont actuellement présents sur le territoire, dont 140 de 12 à 15 ans et 87 de 16 à 19 ans.

Mais les acteurs ne connaissent pas pour l'instant leurs envies et besoins. Une piste, pour les plus jeunes d'entre eux, de s'appuyer sur les Conseils municipaux des jeunes existants avait été envisagée mais pas concrétisée jusqu'à présent.

L'étude statistique montre par ailleurs que le taux de chômage des 15/24 ans en 2020 était beaucoup plus important que la moyenne départementale (27 % contre 19 %). L'accès à l'emploi pour les jeunes apparaît comme une véritable problématique du territoire. On observe également que les jeunes de 18 à 24 ans étaient moins scolarisés en 2020 qu'au niveau de l'Aveyron (29 % pour 42 %).

### L'offre pour la jeunesse est actuellement limitée sur le territoire mais est diversifiée à Millau

Sur la Vallée, les jeunes disposent de 3 conseils municipaux de jeunes (CMJ) dont 1 qui a été créé en 2024, d'infrastructures sportives sur 2 communes, de bibliothèques dans 3 communes, d'1 association de sports et loisirs jeunesse. Les collèges et lycée sont à Millau.



A Millau, les jeunes disposent d'une variété d'offre proposée que ce soit en termes de loisirs, sports, culture, prévention, accompagnement à la scolarité ou vers l'emploi.

### Mais les acteurs locaux plébiscitent des actions en faveur des jeunes

Les participants aux ateliers d'avril ont cité les besoins suivants : « manque assos jeunes », « créer une branche « jeunes » (liens entre les jeunes) », « transport surtout inter villages pour les jeunes », « interaction entre les CMJ et les associations », « prioriser projets pour les jeunes et chercher les financements ».

## Jeunes collégiens et lycéens

### Ce sur quoi nous voulons agir:

Pas de visibilité sur les besoins et envies des jeunes de la Vallée

Pas d'offre sur la Vallée pour les jeunes à l'exception des 4 conseils municipaux des jeunes

Enjeux

14. Identifier les besoins des jeunes

15. Construire une offre en fonction des besoins identifiés et en prenant en compte la mobilité des jeunes

Actions

En 2029, les besoins des jeunes sont identifiés et une offre est proposée en fonction

Les changements souhaités en 2029

### Les marqueurs de progrès

- Au moins 50% des jeunes ont fait part de leurs besoins (soit une centaine)
- Les jeunes ont connaissance et accès aux offres du territoire millavois (cartes jeunes, mêmes tarifs pour les structures jeunesse)

Indicateurs d'évaluation

## 14. Identifier les besoins des collégiens et lycéens

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, les besoins des jeunes sont identifiés et une offre est proposée en fonction

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

Les collégiens et lycéens du territoire ont pu faire part de leur besoins et attentes pour des actions sur et autour de leur territoire

**Description générale de l'action :**

Pour identifier les besoins des jeunes collégiens et lycéens s'appuyer sur :

- 1 ou plusieurs CMJ + des jeunes volontaires et des adultes
- Un support coopératif, collaboratif ou dématérialisé qui engage les jeunes dans une réflexion active sur leurs besoins
- Un questionnaire spécifique réalisé par et pour les jeunes
- L'enquête réalisée à Millau dans le cadre de la CTG

**Public ciblé :** Collégiens et lycéens vivant sur la Vallée du Tarn

**Pilote(s) de l'action :** Elu référent+ habitant référent + Chargée de coopération Vallée du Tarn et/ou prestataire de la Vallée

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Associations : club de sport, bibliothèques, comités de fêtes ...Conseils municipaux des jeunes d'Aguessac, Paulhe, La Cresse et/ou Rivière sur Tarn, élu, chargé de coopération de la Vallée et Millau, Parents .

Partenaires institutionnels : SDJES, CAF, Centres Sociaux Millau

**Dates de début :** court terme

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?** Propositions :

2025: Monter un groupe projet autour d'une réalisation collective, de qualité et ludique et visible de la communauté de jeunes et de la Vallée, pour définir les besoins.

Inclure des jeunes (de CMJ et volontaires) dans ce groupe. S'appuyer sur un prestataire pour conduire cette étude.

Construire un questionnaire spécifique pour les jeunes de la Vallée du Tarn.

2025-2026: Diffuser ce questionnaire.

Analyser de manière collective les résultats de ce questionnaire.

**La place des habitants/usagers :**

Les jeunes de certains Conseils municipaux de jeunes associés pour construire et diffuser le questionnaire.

Les jeunes collégiens et lycéens interrogés

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

Au moins 50% des jeunes ont fait part de leurs besoins (une centaine).

## 15. Construire une offre en fonction des besoins identifiés et en prenant en compte la mobilité des jeunes

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les besoins des jeunes sont identifiés et une offre est proposée en fonction

#### Objectif de l'action (changement attendu) :

Les jeunes ont une réponse à leur besoin sur leur territoire ou en dehors en prenant en compte la question de la mobilité.

#### Description générale de l'action :

En fonction des besoins exprimés par les jeunes, les acteurs apporteront une réponse qui pourra combiner :

- Un lien facilité vers les actions ou services proposés à Millau : de la communication en local, des moyens de transport proposés, etc.
- Une offre complémentaire et supplémentaire sur la Vallée du Tarn (peut être ponctuelle, spécifique sur un besoin, un moment de l'année, etc.).

La question de la mobilité est réfléchiée dans chaque offre proposée. Des pistes identifiées :

- Mutualiser les mini-bus qui existent sur le territoire pour des événements ponctuels (ex : mini bus de Verrières, associations)
- Ouvrir un groupe whatsapp pour les parents/jeunes pour mutualiser des trajets et /ou valoriser le rezo Pouce

**Public ciblé :** Collégiens et lycéens vivant sur la Vallée du Tarn

**Pilote(s) de l'action :** Elu référent+ habitant référent + Chargée de coopération Vallée du Tarn

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Associations : club de sport, bibliothèques, comités de fêtes ... Conseils municipaux des jeunes d'Aguessac, Paulhe, La Cresse et/ou Rivière sur Tarn , élus, chargé de coopération de la Vallée et Millau, parents . Partenaires institutionnels : SDJES, CAF, Centres Sociaux de Millau

**Dates de début :** moyen terme

#### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

2027-2028 : A partir de l'analyse collective des résultats du questionnaire, identifier les partenaires à associer en plus. Définir des actions de manière collective.

Accompagner un canal de communication adapté aux échanges des jeunes pour les sensibiliser, les concerter, les mobiliser ...

#### La place des habitants/usagers :

Des jeunes de CMJ et des volontaires seront associés à toutes les étapes du projet

#### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Les jeunes ont connaissance et accès aux offres du territoire millavois.

50% des jeunes ont participé au bilan ou à des actions.

Les actions s'installent dans le temps avec un renouvellement du public.

Action	Moyens	Moyens disponibles	Moyens à chercher
14. Identifier les besoins des collégiens et lycéens	Humain	1 élu référent co-pilote 1 groupe projet 1 prestataire pressenti	
	Matériel		Questionnaire à construire
	Financier		Financement d'1 prestation
15. Construire une offre en fonction des besoins identifiés et en prenant en compte la mobilité des jeunes	Humain	CMJ Jeunes volontaires Prestataire.s Elu Chargée de coopération	
	Matériel		A définir après l'analyse des besoins
	Financier		A définir après l'analyse des besoins

# Faisabilité

Jeunes collégiens et lycéens

# Vie associative et animation locale

52

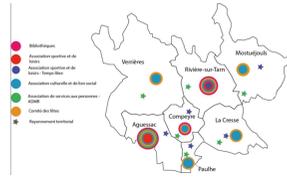


## Vie associative et animation locale

Données issues de données statistiques (Insee), des données des structures, du bilan de la CTG, des points identifiés par les participants aux premiers ateliers d'avril et par le Copil CTG

### Des associations présentes sur le territoire et une première CTG qui a permis d'impulser une coordination

Sur la Vallée, des associations existent dans toutes les communes.



Au cours des 5 dernières années une coordination a vu le jour :

- des réunions périodiques des associations ont été organisées ;
- un agenda partagé a été mis en place et est complété par les associations. L'agenda a été utilisé par des nouveaux participants et a permis des changements de dates quand nécessaire ;
- une page facebook a été créée

Les participants aux ateliers d'avril ont cité le besoin de continuer à « Améliorer la communication et la coordination des associations » et a organisa des « rencontres festives ».

### Les associations font part de difficultés de fonctionnement

Les participants aux ateliers d'avril ont cité le besoin de « plus grande implication de bénévoles », « identification des besoins des habitants ».

Lors de la précédente CTG, la piste de réflexion autour d'un équipement d'animation de la vie sociale avait été abordée sans avoir été travaillée durant les 5 dernières années.

### Une faible part de logement locatifs : un désavantage pour attirer de nouvelles familles ?

Le territoire a un fort caractère résidentiel : 69 % des logements sont des résidences principales. En 2020, les 7 communes de la Vallée du Tarn ont un taux de locataires dans les résidences principales contre 28 % en l'Aveyron et 40 % en France. Ce taux est particulièrement faible dans les communes de Verrières et Compeyre.

### Des premières réalisations communes entre acteurs ont vu le jour

Livret : une plaquette a été créée par village (associations et élus) et une pochette a été élaborée avec le soutien financier des commerçants. Le livret est maintenant disponible dans toutes les mairies et est remis aux nouveaux habitants.

Forum des associations : le forum a dorénavant lieu dans des villages différents chaque année (forum itinérant dans la Vallée).

Les participants aux ateliers d'avril ont cité le besoin de « Développer des actions entre associations, acteurs CTG et EHPAD de Rivière », « PEDT, marquer un temps culturel avec les assos », « Evènement commun accueil nouveaux arrivants », « Développer l'intergénérationnel », « Création des boîtes à livres »

### Et un manque de transport sur le territoire est identifié par les acteurs

Concernant les déplacements inter-communes au sein de la vallée, les échanges avec les acteurs locaux ont mis en lumière une tendance à « ne pas remonter la vallée », c'est-à-dire que les habitants des communes du bas de vallée ne se rendent que peu dans les communes en amont et se tournent davantage vers les services et activités proposés à Millau. Cette tendance pose question quant à la localisation des services proposés dans la vallée mais également des moyens de mobilités entre les communes et vers l'extérieur.

En effet, pour les personnes ne disposant pas de véhicule (jeunes, certaines personnes âgées ou isolées...), il n'existe que la ligne de bus liO 215 (transports régionaux) qui effectue le trajet Meyrueis – Millau et qui passe par l'ensemble des villages de la vallée. Si le coût d'utilisation de ce transport en commun est accessible, sa faible fréquence de passage ne semble pas combler les manques d'alternatives à la voiture surtout concernant les trajets courts et quotidiens. Parallèlement, le PLUi a créé un réseau covoiturage pour faciliter la mobilité, sur de courtes distances, des personnes dépourvues de moyens de locomotion à travers l'aménagement d'aires de covoiturage, dont une de 10 places à Mostuéjols et le développement du « rézo pouce » en zone rurale. Il semblerait que ce réseau n'est pas très utilisé.

Depuis 2024, il se mit en place un projet pour réouvrir une gare à Aguessac. Si le projet avance comme voulu, en 2030 il y aura un train qui fait Millau-Aguessac.

Enfin, un transport à la demande existe mais semble peu connu des acteurs. Les participants aux ateliers d'avril ont cité le besoin de « transport, surtout inter villages ».

## Vie associative et animation locale (1)

### Ce sur quoi nous voulons agir:

Connaissance et coordination des associations qui ne repose actuellement que sur une personne  
Peu d'événements organisés conjointement  
Difficultés rencontrées par les associations pour avoir des bénévoles

Enjeux



16. Meilleure connaissance entre les associations et une communication plus fluide

17. Organiser un évènement festif inter villages en plus du Forum des associations

18. S'appuyer entre associations pour soutenir leur bénévolat

Actions

En 2029, les associations de la Vallée coopèrent pour enrichir l'offre d'animation de vie locale sur la Vallée

Les changements souhaités en 2029

### Les marqueurs de progrès

- Les associations déclarent mieux connaître les autres associations du territoire
- Les associations décident de la date de leurs événements en tenant compte de ce qui est déjà prévu sur le territoire
- Au moins un événement festif par an, organisé par plusieurs associations existe, en plus du forum
- 50% des associations se sentent accompagnés et appuyés par la dynamique de la Convention territoriale globale.

Indicateurs d'évaluation

## Vie associative et animation locale (2)

**Ce sur quoi nous voulons agir:**

Manque de transport

Enjeux



19. Transport inter village et vers l'extérieur pour permettre l'accès à des activités dans la Vallée et Millau

Actions

En 2029, les habitants ont connaissance des transports existants et leurs besoins sont mieux repérés

Les changements souhaités en 2029

**Les marqueurs de progrès**

- Les habitants sont informés des transports possibles (s'ils sont vraiment demandeurs)
- Une campagne de communication sur les transports existants a été organisée à l'occasion des activités intervillages (avec transport)

Indicateurs d'évaluation

## 16. Meilleure connaissance entre les associations et une communication plus fluide

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les associations coopèrent pour enrichir l'offre d'animation de vie locale sur la Vallée

#### Objectif de l'action (changement attendu) :

En 2029, tous les outils de communication mis en place fonctionnent de manière fluide. Il y a un système de rotation entre les différentes associations et élus pour prendre en main la coordination des associations et le développement des outils.

#### Description générale de l'action :

Les outils existants actuellement ont montré qu'ils ne sont pas très utilisés par les associations. L'étude d'autres manières de fonctionner pour se coordonner est important..

**Public ciblé :** Les associations

#### Pilote(s) de l'action :

2025 : Chargée de Coopération

2026 : Un ou plusieurs responsables de la coordination avec l'appui de la Chargée de Coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Associations, élus responsables des associations de 7 villages, chargée de Coopération, mairies, France Service (pour donner les informations) ?

**Dates de début :** court /moyen terme

#### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions:

2025- 2026 :

\* Etudier tous les outils possibles qui peuvent être utilisés pour que la communication soit plus fluide (panneau pocket, réseaux sociaux (avec un référent veille par association), groupes whatsapp (avec les présidents des associations ...)

\* Aller voir ailleurs comment les autres font pour s'organiser au niveau de la coordination des associations, pour trouver des idées de fonctionnement.

\* Demander aux habitants les outils qu'ils utilisent, la visibilité qu'ils en ont et recueillir de nouvelles idées : boîtes à idées avec un questionnaire à mettre dans les mairies,

\* Avec les bénévoles qui le souhaitent et les élus responsables des associations, créer un système de fonctionnement tournant pour gérer ces outils

2027 : Mise en place de tous ces outils et du système de fonctionnement

2028 : Evaluation du fonctionnement et adaptations si nécessaire

#### La place des habitants/usagers :

Les habitants seront invités à apporter leurs idées.

#### Les marqueurs de progrès: *Indicateurs d'évaluation*

Les associations déclarent mieux connaître les autres associations du territoire

Les associations décident de la date de leurs événements en tenant compte de ce qui est déjà prévu sur le territoire

## 17. Organiser un évènement festif inter villages en plus du Forum des associations

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les associations coopèrent pour enrichir l'offre d'animation de vie locale sur la Vallée

### Objectif de l'action (changement attendu) :

En 2029, les associations, pour renforcer les liens, organisent un évènement festif à destination des habitants de la Vallée.

Cette rencontre peut être l'occasion de recevoir les nouveaux arrivants dans la Vallée.

### Description générale de l'action :

Réunion avec les associations intéressées pour choisir le type d'évènement, la date et le lieu.

Communiquer, et mettre en place l'action.

Evaluer l'action pour organiser l'évènement de l'année suivante.

**Public ciblé :** Les associations et les habitants.

**Pilote(s) de l'action :** Le groupe coordinateur des associations avec l'aide de la Chargée de Coopération.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Chargée de Coopération, Sivom enfance jeunesse, associations, mairies, EHPAD de Rivière sur Tarn.

**Dates de début :** moyen terme.

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

2025 : expérimenter l'organisation d'un évènement culturel en lien avec le groupe PEDT (cf. fiche action 12)

2027 : Une fois le système de fonctionnement de coordination établie (voir fiche d'action 16), un évènement s'organise pour l'hiver ou début printemps pour rassembler, se rencontrer, et proposer une action festive commune aux habitants. Cet évènement pourrait avoir lieu dans des endroits différents chaque année.

Créer des outils pour faciliter l'organisation les années suivantes.

Cet évènement pourrait par exemple (propositions faites par les groupes de renouvellement CTG en 2024) :

- Comporter un volet intergénérationnel
- Permettre d'accueillir des nouveaux habitants sur la Vallée
- Développer une ludothèque

2028 : Evaluer et modifier la façon de fonctionner si nécessaire

### La place des habitants/usagers :

Les bénévoles sont des habitants qui apporteront leurs idées et propositions.

### Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation

Au moins un évènement festif par an, organisé par plusieurs associations existe, en plus du forum.

## 18. Transport inter village et vers l'extérieur pour permettre l'accès à des activités dans la Vallée et Millau.

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les habitants ont connaissance du transport à la demande, des transports existants et leurs besoins sont mieux repérés

### Objectif de l'action (changement attendu) :

En 2029, les habitants de la Vallée sont informés des moyens de transport existant dans la Vallée (entre villages et vers d'autres territoires).

En 2029, des pistes d'évolution sont identifiées.

### Description générale de l'action :

Informers les habitants de la Vallée des moyens de transport existants dans la Vallée, en tenant compte de l'arrivée du train à Aguessac prévue dans les prochaines années. Identifier d'éventuels manques et des solutions qui pourraient être apportées.

**Public ciblé :** Habitants de la Vallée.

### Pilote(s) de l'action :

Chargée de Coopération (2025), Copil (élus, association, jeunes)

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** CMJ, chargée de Coopération, élus, bénévoles, associations, France Service

**Dates de début :** moyen terme

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? Propositions :

2025 : Enquêter auprès des habitants sur leurs besoins au niveau du transport.

2026 : S'informer de tous les types de transports existants dans la Vallée.

Faire une campagne d'information et promotion de tous ces transports.

2027 : Réflexion sur l'amélioration ou création des moyens de communication qui puissent couvrir les besoins de la Vallée au niveau des jeunes et des structures.

### La place des habitants/usagers :

Les habitants seront interrogés sur leurs usages et besoins. Des habitants pourront être intégrés dans le groupe de suivi.

### Les marqueurs de progrès: *Indicateurs d'évaluation*

Les habitants sont informés des transports possibles. (s'ils sont vraiment demandeurs)

Une campagne publicitaire sur les transports existants a été organisée à l'occasion des activités inter villages (avec transport)

## 19. S'appuyer entre associations pour soutenir leur bénévolat

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, les associations coopèrent pour enrichir l'offre d'animation de vie locale sur la Vallée

### Objectif de l'action (changement attendu) :

En 2029, les associations ont plus de ressources pour mobiliser de nouveaux bénévoles et accompagner ceux déjà investis.

### Description générale de l'action :

Permettre aux associations du territoire de mutualiser leurs expériences, ressources pour soutenir le bénévolat dans chaque association. Mettre en lien les associations pour que chaque association puisse s'appuyer sur le groupe afin de profiter de l'expérience des autres et de la réflexion commune.

**Public ciblé :** Associations de la Vallée du Tarn.

### Pilote(s) de l'action :

Chargée de coopération, groupe de coordination.

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Associations de la Vallée

Ressources possibles : URQR (University Rural Quercy Rouergue-accompagnement des associations), SJDES, ...

**Dates de début :** long terme

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? :

2025-2027 : Informer des formations possibles sur la question du bénévolat. Organiser des partages autour de ces formations entre associations y ayant ou non participé. Evaluer si cela a fonctionné, si des associations ont suivi ces formations ou si d'autres leviers doivent être actionnés.

2027 : Une fois mises en place les fiches d'actions 17 et 18, trouver des espaces de rencontres entre associations pour parler de ses avancements, difficultés et bonnes pratiques pour trouver de nouveaux bénévoles et pour accompagner ceux déjà impliqués. Continuer à promouvoir les formations possibles sur ce thème. Identifier et s'approprier des outils qui pourraient être supports pour trouver de nouveaux bénévoles (ex : Plateforme « Je veux aider »). Continuer à promouvoir les formations possibles sur ce thème.

### La place des habitants/usagers :

Les bénévoles des associations seront les acteurs de cette fiche action

### Les marqueurs de progrès: *Indicateurs d'évaluation*

50% des associations se sentent accompagnées et appuyées par la dynamique de la Convention territoriale globale.

Les ressources nécessaires pour atteindre ces changements seront recherchées par les associations avec l'accompagnement du Sivom.

## Faisabilité

Vie associative et animation locale

# Annexe 2: Gouvernance

Photographie actuelle

Chemins pour les 5 ans à venir

Fiches Actions

Faisabilité

Logigramme



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA VALLÉE DU TARN 2025-2029



# Gouvernance

## Gouvernance et dynamique autour de la CTG

Données issues de données statistiques (Insee), du bilan de la CTG, des points identifiés par les participants aux premiers ateliers d'avril et par le Copil CTG

### La première CTG a permis de construire une stratégie et une organisation à l'échelle de la Vallée

Les 7 communes de la Vallée avaient déjà montré leur capacité de travailler ensemble avec le Multi accueil. La Caf a proposé, en 2020, d'élargir le champ de coopération à l'enfance, jeunesse et associations.

Le Sivom enfance-jeunesse a été créé et commence à être reconnu comme organisme de référence pour tous les sujets qui touchent l'enfance, la jeunesse et les associations dans la Vallée du Tarn.

Le Sivom n'a aucun pouvoir décisionnel, mais il a toutes les données nécessaires pour analyser les besoins de la Vallée du Tarn. Il est reconnu par les différents financeurs et organismes qui travaillent sur ces sujets.

Les participants aux ateliers ont cité le besoin de « maintenir l'ossature existante ».

### Un poste de chargé de coopération a été créé

En 2021, le poste de chargé de coopération a été créé pour 0.40 ETP avec un soutien financier de la CAF au-delà du cadre départemental : la prestation de service a été complétée par un complément financier qui lui, est non pérenne.

L'intérêt de ce poste a été identifié

- lors du bilan : important pour impulser, motiver et approfondir la coopération entre les différents acteurs.
- et des ateliers d'avril : besoin de « préserver et/ou renforcer le poste de chargée de coopération ».

### Les élus s'impliquent de plus en plus dans la politique sociale de la Vallée à travers la CTG

\*Le Sivom est composé de 16 élus titulaires et 16 élus remplaçants des 7 communes de la Vallée du Tarn. Il se réunit environ 6 fois par an. / 2 élus de ce Sivom ont participé au comité de pilotage de la CTG avec la Caf et la chargée de coopération, afin de recueillir les avancées, participer aux travaux, faire remonter au Sivom des informations ou des décisions à prendre et inversement, faire part au Copil d'orientations, actualités, etc. / Des élus participent également à certains groupes de travail : \* Des élus à la commission association ; \* 2 élus à la commission Projet Educatif du Territoire ; \* Des élus pour l'accompagnement de la crèche et de l'Accueil de Loisirs, 123 Soleil \* Des élus au Conseil Municipal de Jeunes

Cette participation est en augmentation depuis le début de la CTG mais reste concentrée sur quelques élus, ce qui constitue une charge conséquente pour ces derniers. Le bilan a ainsi fait ressortir le besoin d'une « plus grande implication des élus et des habitants ».

Les participants aux ateliers d'avril ont également cité le besoin d'« atténuer et/ou faire disparaître l'esprit de clocher » et lors du bilan le besoin de « promouvoir l'idée que la spécificité de chaque commune soit pour l'enrichissement de la Vallée ».

### Et la communication autour de la CTG a été amorcée

Des premières communications autour de la CTG ont eu lieu : forum des associations, page facebook du Sivom enfance jeunesse, etc.

Et des communications propres à chaque projet ont été construites.

Le besoin de travailler cette communication est ressorti lors du bilan : améliorer et approfondir la communication entre les communes.

Et des ateliers d'avril : « plus de communication avec les associations » « améliorer la communication sur les actions portées par la CTG (aussi au niveau des habitants) » « impliquer davantage les différents intervenants et surtout les parents »

## Gouvernance (1)

### Ce sur quoi nous voulons agir:

Implication des élus, des habitants et communication autour de la CTG

Enjeux

20. Donner les moyens aux élus de s'impliquer dans la gouvernance de la CTG

21. Améliorer la communication

Actions

En 2029, les élus de la Vallée portent la dynamique CTG à l'échelle du Sivom

Les changements souhaités en 2029

### Les marqueurs de progrès

- Des élus sont référents pour chaque axe et ils sont au courant du suivi de chaque action et ont à leur disposition une fiche d'engagement.
- Deux élus de chaque commune participent au Sivom et ils ont un temps spécifique pour communiquer sur l'évolution de la CTG.
- Il y a des outils communications qui ont été améliorés et/ou développés.
- 50% des habitants connaissent mieux la CTG en 2029 qu'en 2025
- 10 familles sont venues voir la chargée de coopération pour parler de leurs besoins.

Indicateurs d'évaluation

## Gouvernance (2)

**Ce sur quoi nous voulons agir:**

Poste de chargé de coopération

Enjeux



22. Valoriser, pérenniser et donner les moyens pour le poste de Chargée de Coopération

Actions

En 2029, le poste de chargé de coopération est renforcé et stabilisé

Les changements souhaités en 2029

**Les marqueurs de progrès**

- En 2029, Le Sivom finance une partie de son reste à charge pour le poste de chargé de coopération
- En 2025, Le poste de chargé de coopération a été revalorisé d'1/2 jour
- En 2029, La chargée de coopération dispose d'un lieu fixe et défini

Indicateurs d'évaluation

## 20. Donner les moyens aux élus de s'impliquer dans la gouvernance de la CTG

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, les élus de la Vallée portent la dynamique CTG à l'échelle du Sivom.

### **Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029, les élus impliqués dans la gouvernance disposent d'informations et d'outils nécessaires pour les accompagner dans leur mission.

### **Description générale de l'action :**

Faire évoluer la gouvernance établie et donner aux élus impliqués les moyens (outils, information) pour agir dans la CTG.

Avoir une vision globale des ressources du SIVOM et pluriannuelle

**Public ciblé :** Elus souhaitant s'impliquer dans la gouvernance de la CTG

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de Coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Elus du Sivom, élus du Copil CTG

**Dates de début :** court terme

### **Étapes, ou comment faudrait-il procéder ? :**

2024-2025 :

Copil CTG : \*Finalisation de la composition (positionnement des élus), \*Construction d'une fiche d'engagement (implication, nombre de réunions, missions, etc.) La durée d'engagement des élus sera la même que celle du mandat.\*Construction d'outils pour faire remonter les travaux/évolutions CTG au Sivom \*Etude de faisabilité des actions prévues

Référents Axes : identification d'élus qui souhaiteraient être référents des axes et construction d'outils pour les soutenir : \*Un organigramme des élus et des partenaires \*Des fiches d'engagement pour les référents de chaque axe : qu'est-ce que ça implique, qu'est-ce qui est attendu.

2025 : informer les candidats aux élections municipales de la CTG et son fonctionnement.

2026-2027 : \*Présentation aux nouveaux élus de la CTG

\*Proposer aux élus de faire le point sur ce que la CTG leur apporte et inversement \*Procéder à des réajustements si nécessaire

### **La place des habitants/usagers :**

Le point de vue des habitants sera toujours d'une grande importance pour les élus qui s'engagent dans chaque axe. Ils seront à l'écoute et apporteront ces points de vue au Copil.

### **Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation**

Le copil CTG est composé d'au moins 4 élus. Des élus sont référents pour chaque axe et ils sont au courant du suivi de chaque action et ont à leur disposition une fiche d'engagement. Deux ou trois élus de chaque commune participent au Sivom (cf. statuts du SIVOM) et ils ont un temps spécifique pour communiquer sur l'évolution de la CTG dans leur commune.

## 21. Améliorer la communication

**Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :**

En 2029, les habitants de la Vallée connaissent mieux la CTG et les services proposés aux familles

**Objectif de l'action (changement attendu) :**

En 2029, les habitants de la Vallée disposent de plusieurs moyens de communication pour être au courant des différentes actions de la Convention Territoriale Globale et des services aux familles

**Description générale de l'action :**

Mettre en place progressivement des moyens de communication sur de la CTG et sur les différents services aux familles.

**Public ciblé :** Habitants de la Vallée du Tarn

**Pilote(s) de l'action :** Chargée de Coopération

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :**

Les référents de l'axe : élus

Partenaires volontaires représentants des groupes de travail

Ressources : chargés de coopération des territoires voisins qui mettent en place des communication similaires (ex : Millau pour la newsletter)

**Dates de début :** court terme

**Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?**

2025 : interroger les habitants lors du forum des associations sur leur connaissance de la CTG

2026 : mettre en place des outils de communication à destination des partenaires dans un premier temps (newsletter, site internet), présentation type pour les vœux, présentation commune dans les bulletins annuels des mairies.

Utiliser le forum des associations pour communiquer aux habitants des informations sur la CTG et les interroger sur leur connaissance.

2027 : améliorer les outils mis en place pour les partenaires et ajouter une communication spécifique habitant comme une réunion publique élus/population et une porte ouverte du bureau de la chargée de coopération, etc. en y impliquant des habitants (habitant référent de l'axe a minima).

Utiliser le forum des associations pour communiquer aux habitants des informations sur la CTG et les interroger sur leur connaissance.

2028-2029 : améliorer les outils et continuer d'utiliser le forum des associations

**La place des habitants/usagers :** Les habitants seront interrogés sur leur connaissance. Des outils ou dispositifs seront créés ou mis en place à leur intention.

**Les marqueurs de progrès: Indicateurs d'évaluation:**

Il y a des outils de communication qui ont été améliorés et/ou développés.

50% des habitants connaissent mieux la CTG en 2029 qu'en 2025.

10 familles sont venues voir la chargée de coopération pour parler de leurs besoins.

## 22. Valoriser, pérenniser et donner les moyens pour le poste de Chargée de Coopération

### Ce vers quoi nous voulons aller en 2029 - les changements souhaités :

En 2029, le poste de chargé de coopération est renforcé et stabilisé

### Objectif de l'action (changement attendu) :

En 2029, le financement du poste de chargé de coopération est inscrit dans le temps et ce poste dispose du temps nécessaire et d'un local pour le bon exercice de sa fonction.

### Description générale de l'action :

Augmenter progressivement les moyens du poste de chargé de coopération et la prise en charge de ces derniers par le Sivom

**Public ciblé :** Chargée de Coopération

**Pilote(s) de l'action :** Présidente du SIVOM

**Partenaire(s) à associer et dispositif le cas échéant (contributeurs) :** Référents de l'axe, élus Sivom, Caf

**Dates de début :** court terme

### Étapes, ou comment faudrait-il procéder ?

2024 : Révision du temps de travail du poste (+0.5jour) et/ou du salaire ; demande d'une aide complémentaire à la Caf pluriannuelle ?

2026 : Réflexion pour un local destiné au chargé de coopération.

2027 : Mise à disposition d'un bureau au chargé de coopération.

### Les marqueurs de progrès: *Indicateurs d'évaluation:*

En 2025, Le poste de chargé de coopération a été revalorisé.

En 2029, Le Sivom finance une partie de son reste à charge pour le poste de chargé de coopération.

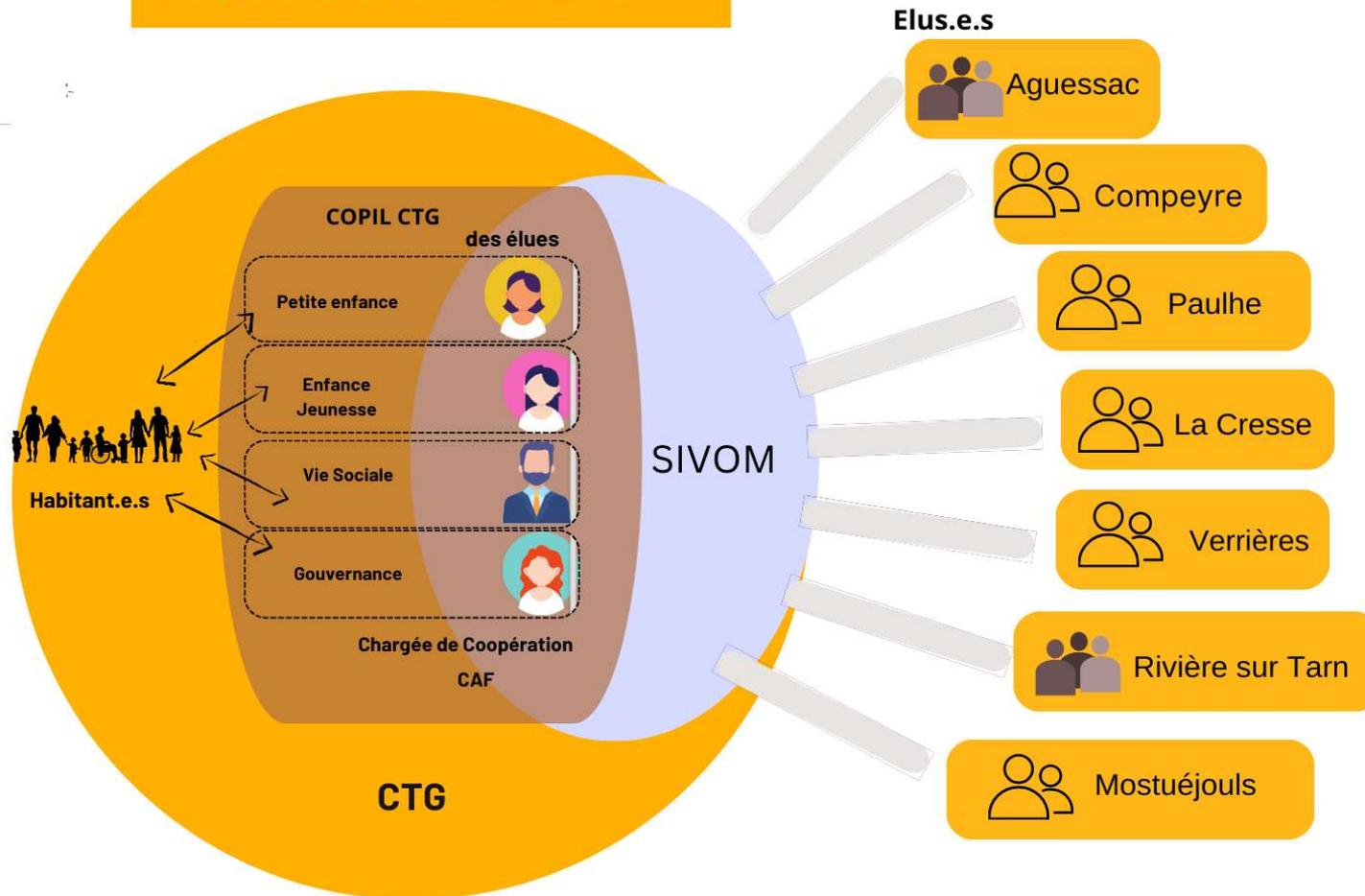
En 2029, La chargée de coopération dispose d'un lieu fixe et défini.

Action	Moyens	Moyens disponibles	Moyens à chercher
20. Donner les moyens aux élus et habitants de s'impliquer dans la gouvernance de la CTG	Humain		5 élus 5 habitants ?
	Matériel		
	Financier		
21. Améliorer la communication sur la CTG	Humain	Chargée de coopération	élus/habitants
	Matériel	Bulletins municipaux de fin d'année. Cérémonies des vœux.	Outil pour création newsletter Local pour accueillir population
	Financier		
22. Valoriser, pérenniser et donner les moyens pour le poste de Chargée de Coopération	Humain	1 chargée de coopération	
	Matériel		1 bureau
	Financier	Financement de 0.5 ETP et des moyens associés (transport, administration, local) par CAF et le SIVOM.	A partir de 2027, complément Sivom potentiellement à rechercher.

# Faisabilité

## Gouvernance

# Sivom et la CTG





# Annexe 3

## Diagnostic Social de Territoire partagé

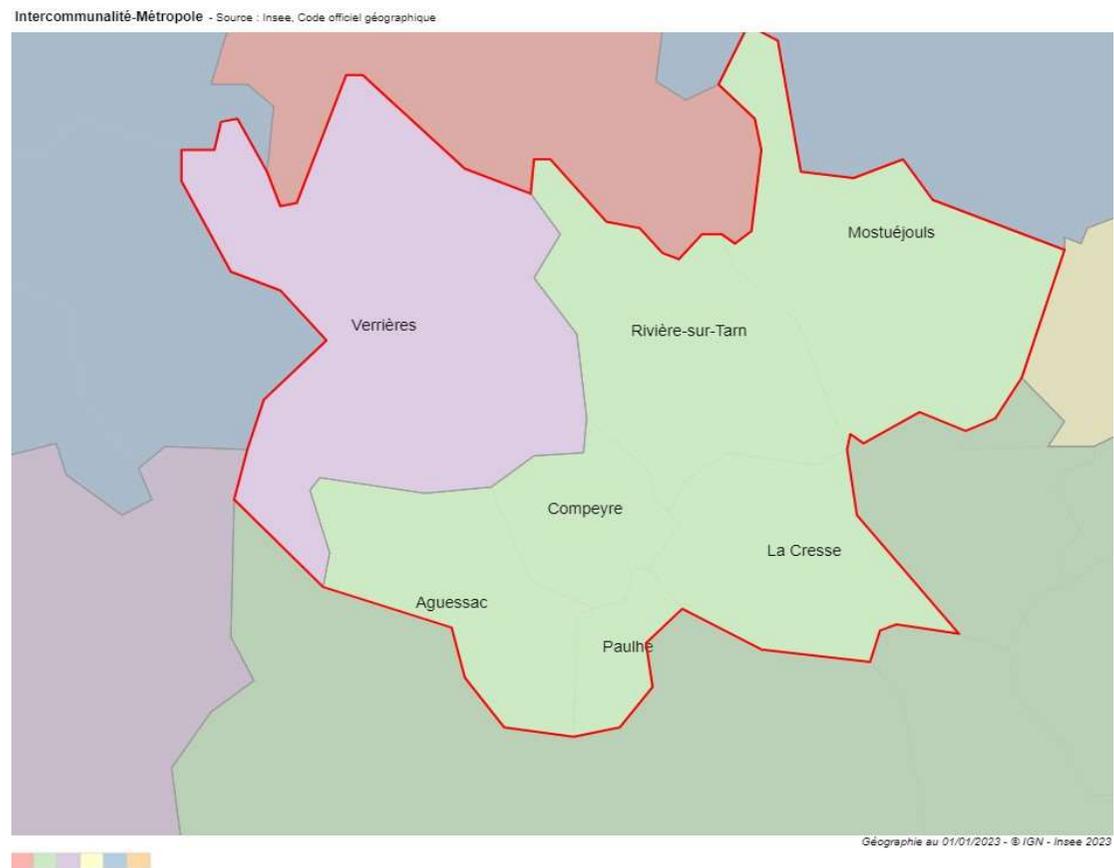


# SOMMAIRE

1.	Le territoire du SIVOM de la Vallée du Tarn .....	73
1.1.	Délimitation de la zone d'étude .....	74
1.2.	Situation géographique .....	75
1.3.	L'armature territoriale.....	76
1.4.	Le territoire en synthèse .....	77
2.	La population .....	78
2.1.	Répartition démographique .....	78
2.2.	Dynamiques démographiques.....	79
2.3.	Composition de la population .....	81
2.4.	Composition des ménages .....	83
2.5.	Population active .....	84
2.6.	La population en synthèse.....	87
3.	Cadre de vie et habitat.....	88
4.	Logement .....	89
4.1.	Un territoire majoritairement résidentiel avec des tendances inverses en amont et en aval de la Vallée .....	89
4.2.	Un taux de location très faible .....	90
4.3.	Accessibilité et déplacements .....	92
4.4.	Le tissu économique local .....	93
4.5.	Le cadre de vie en synthèse.....	94

5.	Les réponses aux besoins sociaux des habitants : les services aux familles.....	95
5.1.	L'organisation territoriale des compétences petite enfance et enfance .....	95
5.2.	Les familles du territoire de la Vallée du Tarn.....	96
5.3.	La petite enfance 0-3 ans : un besoin de garde encore important .....	99
5.4.	L'enfance 3-11 ans.....	104
5.5.	La jeunesse 12-18 ans.....	109
5.6.	Mobilité, accès aux services et aux droits .....	111
5.7.	L'animation de la vie sociale et locale .....	112

# 1. Le territoire du SIVOM de la Vallée du Tarn



Carte 1 : Maillage administratif des communes du SIVOM de la Vallée du Tarn

Sources : INSEE

## 1.1. Délimitation de la zone d'étude

Le Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) enfance – jeunesse s'est constitué en 2020. C'est un syndicat à compétence multiple : gestion du centre Multi accueil « Copains Câlines », le centre aéré « 123 Soleil », tous les projets autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse de la Vallée ainsi que la vie associative. Il est constitué de 7 communes aveyronnaises de la Vallée du Tarn situées au nord-est du pôle urbain de Millau, à l'Est du département de l'Aveyron.

Ces 7 communes forment un ensemble territorial qui sera identifié dans ce document sous l'appellation de Zone d'Etude (ZE). Elle est définie par les communes dont les habitants respectifs utilisent les services aux familles proposés dans la Vallée et conventionnés par la CAF dans le cadre du précédent CEJ.

Le maillage administratif de la ZE se subdivise à nouveau à l'échelon intercommunal. Les 7 communes dont elle est constituée appartiennent à deux Communautés de Communes (CdC) différentes : celle de Millau Grands Causses (CC MGC) (6 communes) et celle de la Muse et des Rases du Tarn (la commune de Verrières) toutes deux issues du regroupement intercommunal (cf. Carte 1 : Maillage administratif des communes du SIVOM de la Vallée du Tarn). Ces deux communautés de communes ont fait le choix de ne pas intégrer les thématiques de l'enfance et la jeunesse dans leurs domaines de compétences respectifs.

D'une superficie de 161.82 Km<sup>21</sup>, les 7 communes comptent 3826 habitants recensés en 2020<sup>2</sup>. La densité de population moyenne de la ZE à cette période est plus faible que celle observée à l'échelon départemental, 23.6 habitants/Km<sup>2</sup> contre 32 habitants/Km<sup>2</sup> pour l'Aveyron<sup>3</sup>.



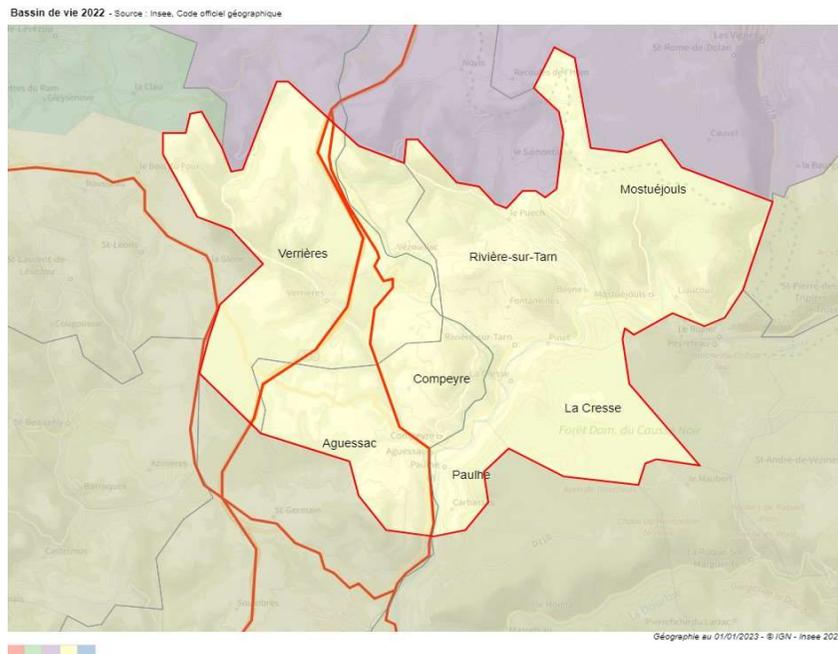
<sup>1</sup><https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/decoupage-administratif-communal-francais-issu-d-openstreetmap/>

<sup>2</sup> Recensement de la population 2016, Insee

<sup>3</sup> Op.cit., Insee

## 1.2. Situation géographique

Un territoire à la fois périurbain de la ville de Millau tout en préservant son identité rurale



Les 7 communes de la ZE se trouvent à proximité de la ville de Millau, pôle urbain de 21 482 habitants en 2020 selon l'Insee. L'autoroute A75 reliant Clermont-Ferrand au nord et Montpellier au sud découpe le territoire en deux, la commune de Verrières située à l'ouest de cet axe de communication principal et les 6 autres communes situées à l'est.

Un réseau routier de départementales traverse la Vallée en longeant les cours d'eau du Tarn, de la Jonte et de leurs principaux affluents, reliant ainsi entre elles les 7 communes mais également les villes de Mende au nord et de Millau au sud.

Ces axes de communication permettent de rejoindre rapidement la ville de Millau, principal bassin d'emplois du territoire, dotée de nombreux services. Le trajet pour la rejoindre depuis la commune la plus éloignée, Mostuéjous dure 24 minutes en voiture.

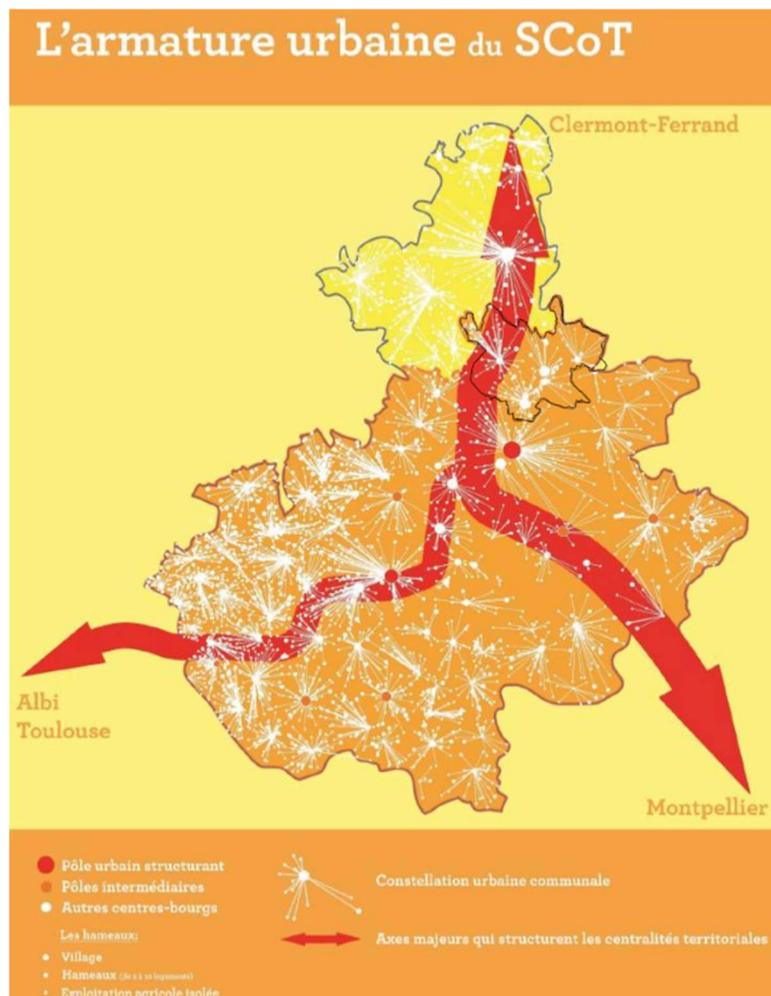
Enfin une voie ferrée traverse également le territoire du nord au sud mais aucun des villages n'est desservi par cet axe. La gare en fonction la plus proche se situe à Millau.

### Situation géographique des villages de la zone d'étude

Production cartographique de l'URQR (source des données : IGN)

### 1.3.L'armature territoriale

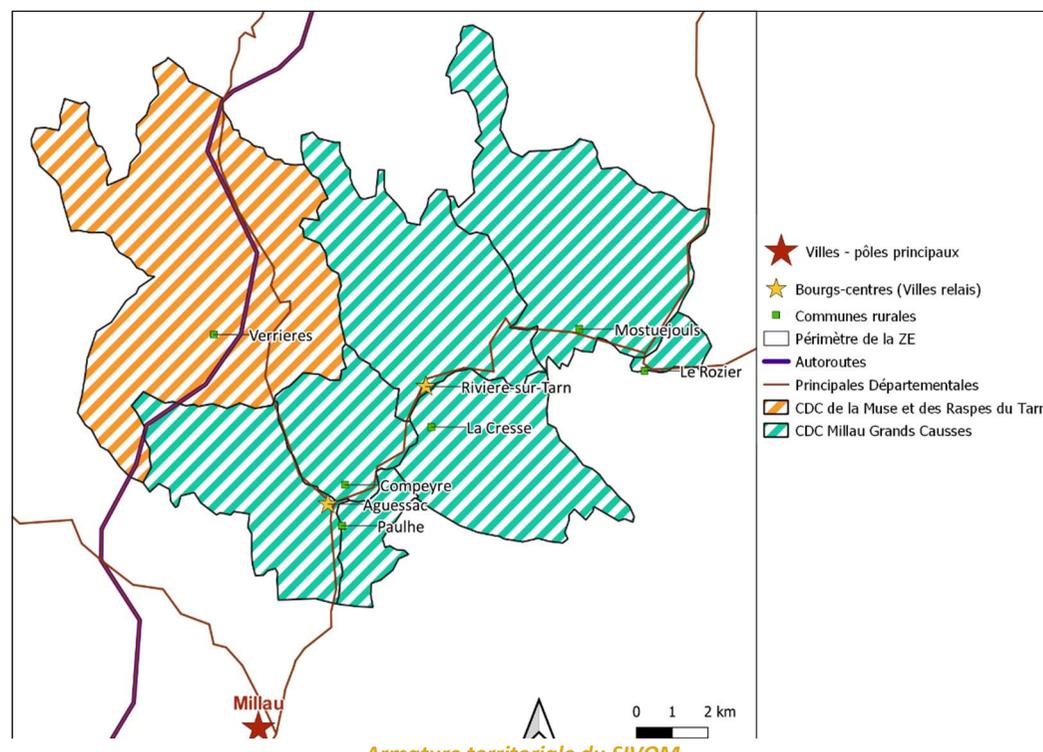
Un ensemble de communes rurales comprenant deux bourgs-centres



Armature urbaine du SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

PLUi HD Millau Grands Causses - 2018

Les 7 communes de la ZE se situent dans l'aire d'attraction du pôle urbain structurant qu'est la ville de Millau à l'échelle du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC). On trouve au sein de la Vallée deux bourgs-centres ou villes relais : les communes d'Aguessac et de Rivière-sur-Tarn, qui proposent des services de proximité tels que la maison de santé d'Aguessac. Les cinq autres communes sont considérées à l'échelle des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) comme des communes rurales proches du pôle millavois.

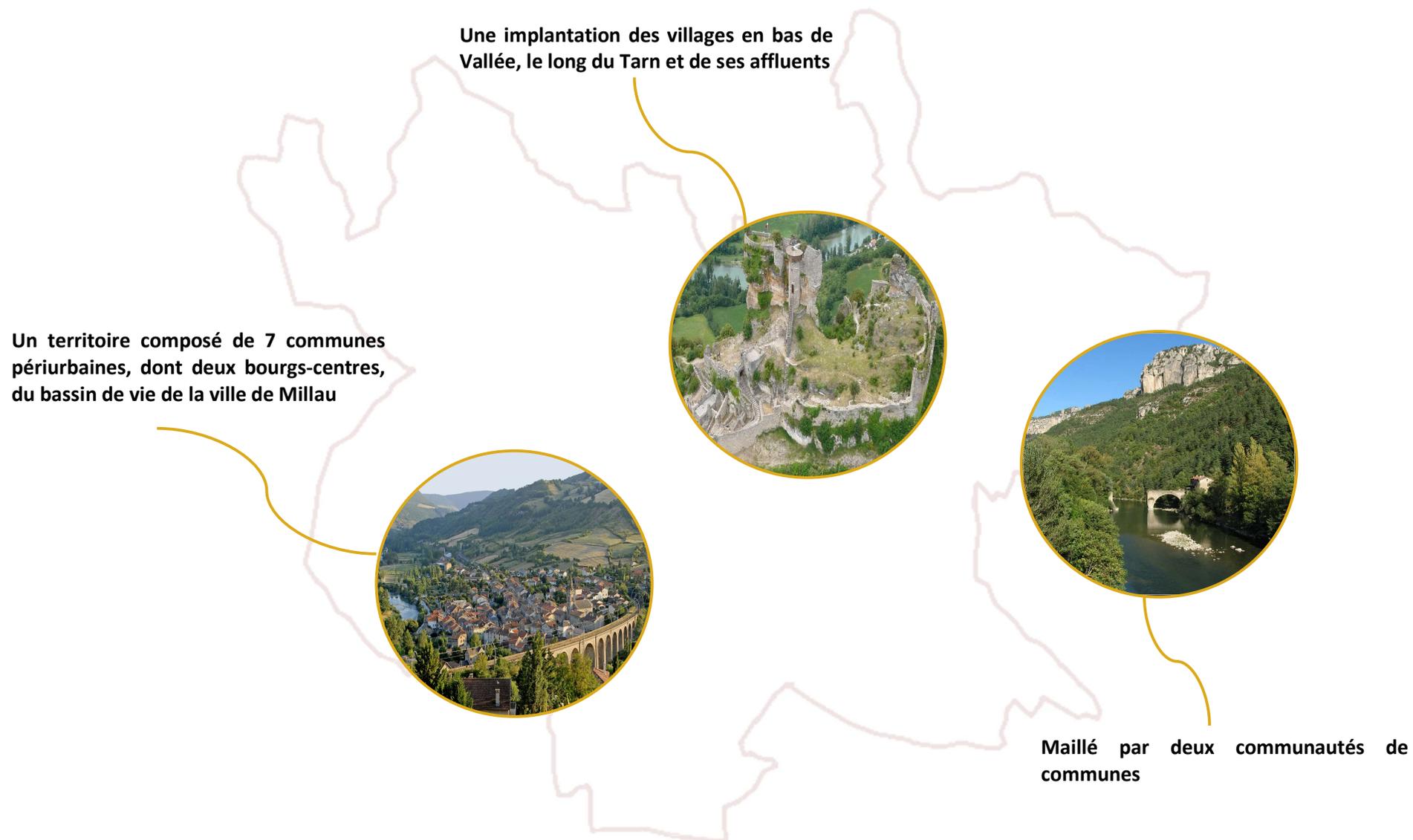


Armature territoriale du SIVOM

Production cartographique URQR (sources des données : PLUi HD Millau Grands Causses – 2018 & PLUi Muse et Rases du Tarn - 2020

## 1.4. Le territoire en synthèse

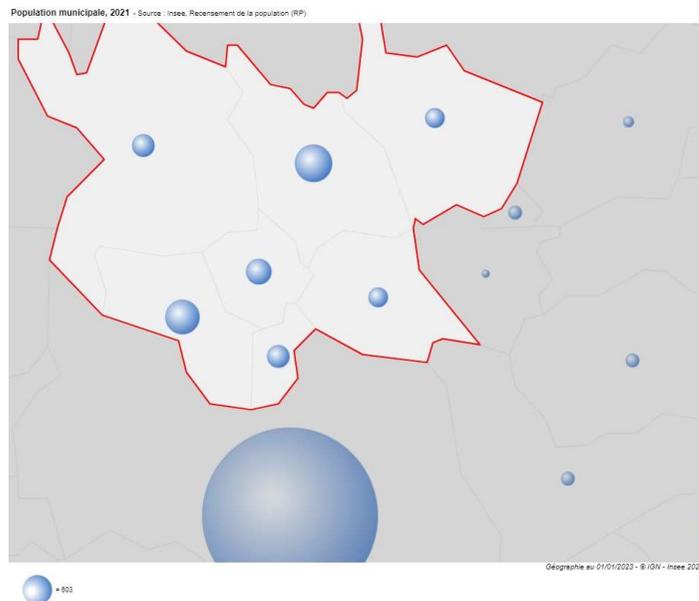
Un territoire contrasté, à la fois périurbain et rural, adossé à la ville de Millau et traversé par l'A75



## 2. La population

### 2.1. Répartition démographique

7 communes appartenant au bassin de vie de Millau à deux polarités territoriales



Population du territoire du SIVU de la Vallée du Tarn en 2020

Insee

Populations communales en 2020

Communes	Population 2020
Aguessac	916
Compeyre	518
La Cresse	323
Mostuéjols	325
Paulhe	381
Rivière-sur-Tarn	1029
Verrières	378
<b>Zone d'étude</b>	<b>3870</b>

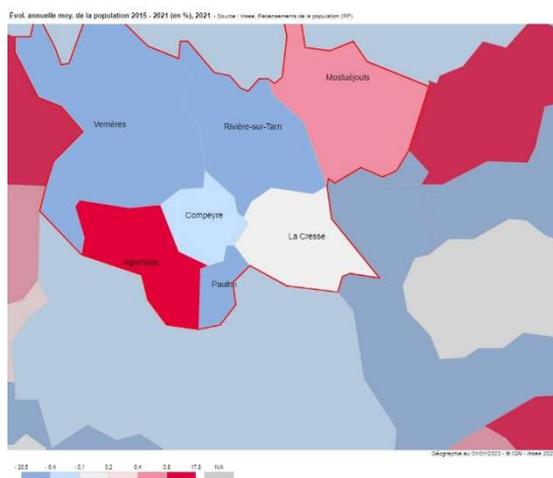
En 2020, le territoire étudié compte 3870 habitants. On y distingue deux pôles démographiques, Rivière-sur-Tarn et Aguessac (les bourgs-centres) qui concentrent à eux deux plus de 50% de la population totale de la ZE. L'ensemble des 7 communes appartient au bassin de vie de Millau qui comptait 21 482 habitants en 2020. Cet ensemble représente donc environ 18% de la population totale de ce bassin.

## 2.2. Dynamiques démographiques

### Une croissance démographique générale mais des disparités entre communes

L'ensemble territorial constitué par les 7 communes de la Vallée du Tarn a connu une descente démographique de 1968 à 2020. La période où l'on observe la croissance la plus forte au sein de la Vallée intervient entre 1982 et 1999. Il trouve en partie son explication avec le développement de l'A75 et donc le désenclavement des communes de la Vallée du Tarn qui connaissent alors une forte attractivité. Si à l'échelle de la ZE on observe une croissance constante qui a ralenti à partir de 2011, il existe des dynamiques contrastées entre les 7 communes. La carte ci-dessous montre 3 principales tendances :

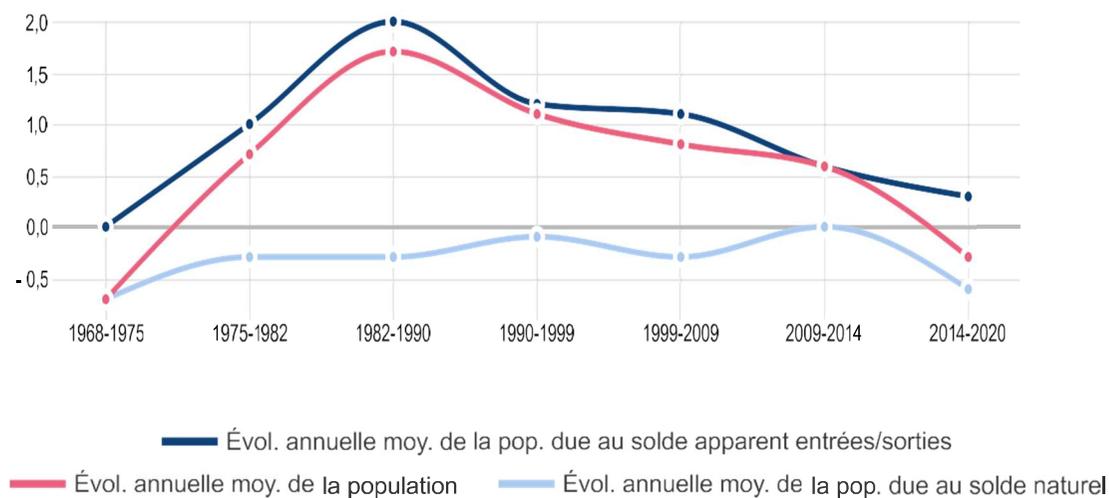
- Aguessac est la commune qui a eu la croissance la plus forte, suivie de Mostuéjols ;
- La Cresse est au même niveau que précédemment ;
- Les autres communes ont vécu une décroissance.



#### Evolution de la population de la ZE et de l'Aveyron

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale -Etat civil -

#### Évolution de la population



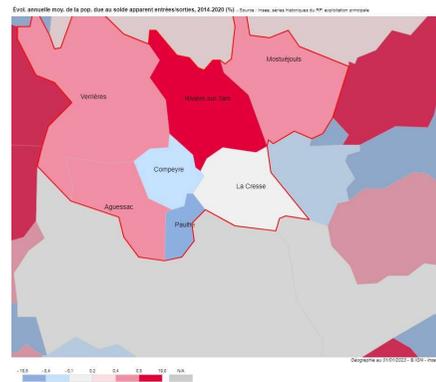
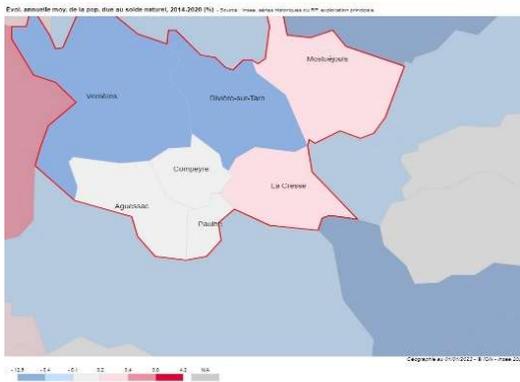
Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 à RP2020 exploitations principales - Etat civil

Ces tendances sont à relativiser par rapport à la taille réduite des communes (excepté Rivière-sur-Tarn et Aguessac). En effet le départ d'une seule famille d'une année à l'autre peut engendrer une diminution de près de 1% d'une population communale.

Ces taux d'évolution moyenne de la taille de la population entre 2014 et 2020 s'expliquent par l'agrégat de deux balances :

- **Le solde naturel** : la différence entre le nombre de décès et de naissances sur une même période ;
- **Le solde migratoire** : la différence entre le nombre de personnes entrées dans une zone géographique et celles qui en sont sorties.

Les cartes ci-dessous présentent les valeurs de ces deux indicateurs pour les 7 communes de 2014 à 2020 :



Ces deux cartes montrent que l'évolution annuelle de la population de chacune des communes dépend de dynamiques différentes. Par exemple Rivière qui connaît le plus faible accroissement naturel (-12.5%) a pourtant un accroissement important dû au solde migratoire (10%). A contrario, la commune de Paulhe qui présente le solde naturel équilibré (0.4%), présente une décroissance démographique la plus importante (-18.5%) due au solde migratoire.

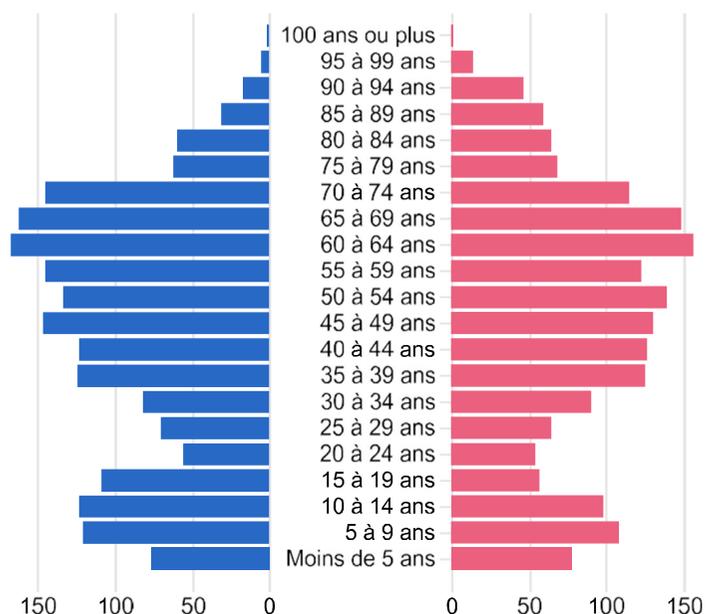
**Soldes naturels et migratoires en % de 2014 à 2020**  
Géographie au 01/01/2023. IGN/ INSEE 2023

## 2.3. Composition de la population

Une typologie majoritairement composée d'actifs et d'enfants de moins de 16 ans

### Pyramide des âges

Sivom Vallée du Tarn



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

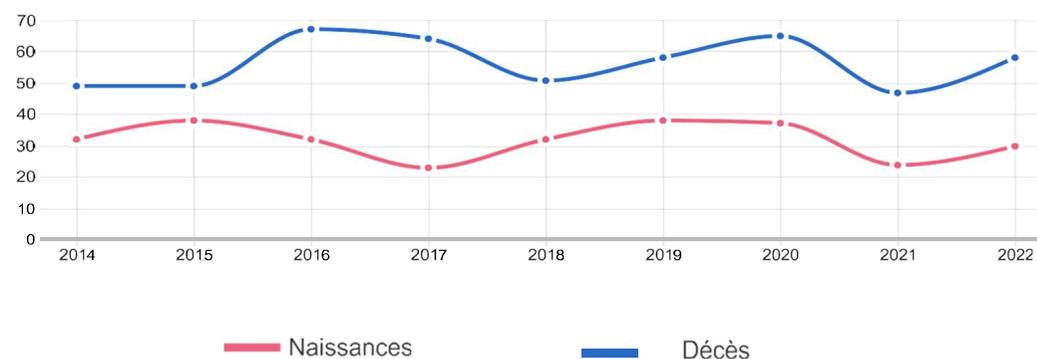
Cette pyramide de forme sinusoïdale met en exergue les deux grands ensembles de population caractéristiques des communes de la Vallée du Tarn :

- La population active âgée de 26 à 65 ans ;
- La population des enfants âgés de 0 à 15 ans.

On observe un creux au niveau de la tranche d'âge [20-29] ans qui s'explique d'une part du fait qu'il s'agit d'une population en âge de faire des études supérieures et qui migre bien souvent vers des métropoles.

Globalement, les taux de natalité et de mortalité de la ZE sont relativement stables depuis 1968 et ne connaissent que de légères variations.

### Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, État civil

Décès 2022 : données provisoires

## Une tendance au vieillissement de la population contrastée

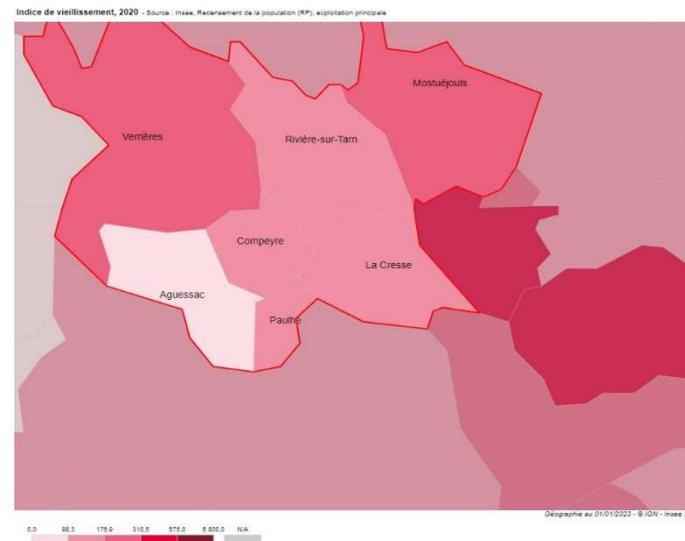
Lorsque l'on s'intéresse à l'indicateur de l'indice de vieillissement qui se calcule de la manière suivante :

$$\text{Indice de vieillissement (IV)} = \frac{\sum \text{des individus de + de 65 ans}}{\sum \text{des individus de - de 20 ans}} \times 100$$

Plus l'indice de vieillissement est élevé et plus la proportion de personnes âgées par rapport aux « jeunes » est prédominante dans une population. Un IV à 100 signifie qu'il y a un équilibre parfait entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans. Au-dessus de ce seuil la dynamique de population est considérée comme vieillissante et en-dessous comme rajeunissante.

On observe en 2020 une légère tendance de vieillissement de la population à l'échelle de la Vallée (IV=110.3) avec ici encore de fortes disparités intercommunales comme le montre la carte ci-contre. Cette dernière met en lumière une typologie des dynamiques de vieillissement de la population des communes :

- La commune plutôt rajeunissante : Aguessac ;
- Les communes légèrement rajeunissantes à légèrement vieillissantes : Paulhe, Rivière sur Tarn, Compeyre et La Cresse ;
- Les communes les plus vieillissantes : Mostuéjols et Verrères



### Indice de vieillissement de la population par commune

Source INSEE Recensement de la population (RP) exploitation principale

## 2.4. Composition des ménages

L'échelon supérieur pour caractériser démographiquement la population d'un territoire est l'unité statistique du ménage. Selon l'Insee : « *un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne*<sup>4</sup>. » La carte ci-contre présente la taille moyenne des ménages par commune. A l'échelle de la Vallée, elle est en 2020 de 2.14 individus, chiffre sensiblement similaire à celui observé à celle de l'Aveyron (2.05).

### Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Sivom Vallée du Tarn	
	Valeur	Évol. 2009-2020
Nb de ménages d'une personne	548	28,3 %
- hommes seuls	275	27,3 %
- femmes seules	273	29,4 %
Autres ménages sans famille	15	25,0 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	1 176	4,1 %
- un couple sans enfant	574	4,7 %
- un couple avec enfant(s)	414	- 17,7 %
- une famille monoparentale	188	138,0 %
Ensemble	1 739	10,8 %

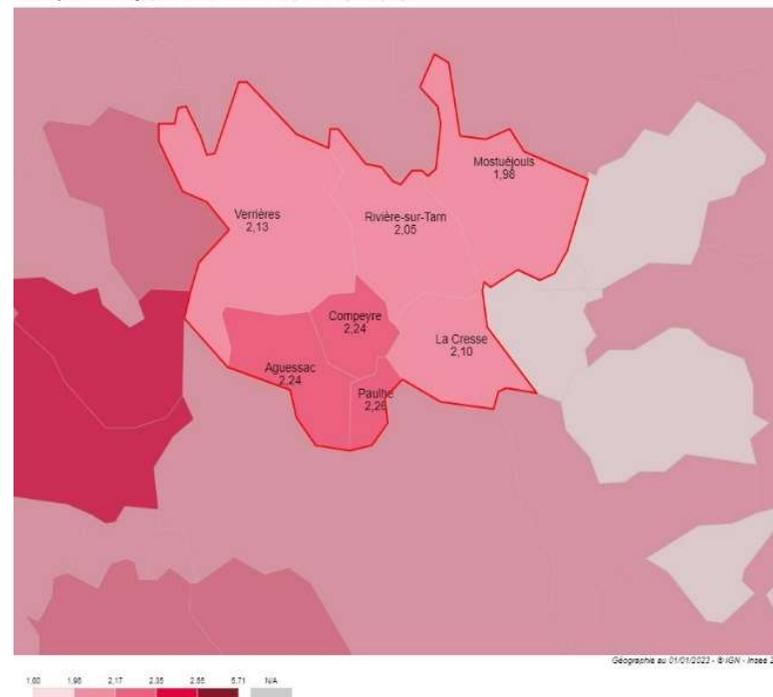
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020

On observe des tendances distinctes selon la localisation des communes concernant cet indicateur. Les communes occidentales, plus proches de Millau, ont des tailles moyennes de ménage plus conséquentes (supérieures ou égales à 2.2 individus par ménage) que les communes orientales plus éloignées de ce pôle urbain.

Concernant la typologie des ménages, au niveau de la Vallée, ce sont les ménages composés par un couple sans enfants qui prédominent (33%), viennent ensuite les ménages composés par une seule personne.

On observe une augmentation importante de nombre des familles monoparentale.

Taille moyenne des ménages, 2020 - Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale



Taille moyenne des ménages par commune en 2020

Insee ; séries historiques du RP, exploitation principale

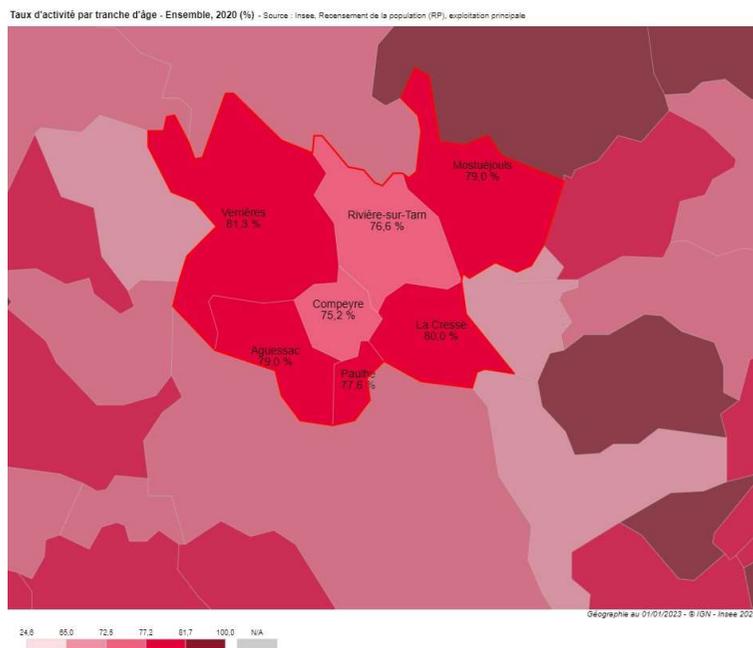
<sup>4</sup><https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1879>

## 2.5. Population active

### Une forte proportion d'actifs à l'échelle de la Vallée...

La carte ci-dessous présente le taux d'activité des 7 communes de la Vallée. Il est obtenu par le calcul suivant :

$$Tx\ d'activit  = \frac{\sum\ actifs\ (actifs\ occup s\ et\ ch meurs)}{\sum\ population\ en\  ge\ d' tre\ active\ (15 - 64\ ans)}$$



#### Taux d'activit  par commune

INSEE (source des donn es : Insee, s ries historiques du RP, exploitation principale –Etat civil – 2020)

Cet indicateur rend compte des caract ristiques des individus peuplant un territoire et vient compl ter le profil d mographique de la Vall e.

Le taux d'activit  est homog ne sur le territoire. Il est l g rement sup rieur   celui observ    l' chelle d partementale (78% contre 75,4% pour l'Aveyron) certainement du fait de sa proximit  avec le bassin d'emploi Millavois.

Le graphique ci-dessous pr sente la distribution des actifs et inactifs par type d'activit  pratiqu e aux  chelles de la Vall e du Tarn et de l'Aveyron :

#### Population des 15-64 ans par type d'activit 

Indicateurs	Sivom Vall�e du Tarn	Aveyron
Ensemble	2 222	160 516
Actifs : (%)	78,0	75,4
- actifs en emploi (%)	71,6	68,7
- ch�meurs (%)	6,4	6,7
Inactifs : (%)	22,0	24,6
- �l�ves, �tudiants et stagiaires non r�mun�r�s (%)	6,6	8,5
- retrait�s ou pr�retrait�s (%)	9,8	8,5
- autres inactifs (%)	5,6	7,6

2009 2014 2020

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Le taux d'actifs en emploi est l g rement sup rieur dans la ZE   celui observ    l' chelle d partementale (78% contre 75.4%). Encore une fois, cela s'explique par la proximit  des communes   la ville de Millau et son bassin de l'emploi plus cons quent que dans de nombreux territoires ruraux aveyronnais  loign s des centres urbains.

## ... mais un taux de chômage important chez les plus jeunes

Grâce à cette proximité géographique à une ville, on observe également une plus faible proportion de chômeurs au sein de la Vallée que pour l'Aveyron (8.2% contre 8.9%).

Le graphique ci-contre détaille la typologie des chômeurs de la ZE par rapport à celle de l'Aveyron par tranche d'âges. On observe que la tranche d'âges 15 à 24 ans est la plus représentée.

Les taux observés pour la Vallée sont beaucoup plus élevés que ceux de l'Aveyron pour cette tranche d'âge. **L'accès à l'emploi pour les jeunes apparaît comme une véritable problématique du territoire.**

## Taux de chômage (au sens du recensement) par âge

	Taux de chômage par âge	
	Sivom Vallée du Tarn	Aveyron
Ensemble	8,2	8,9
15 à 24 ans	27,1	18,7
25 à 54 ans	6,5	8,1
55 à 64 ans	7,7	7,2

2009 2014 2020

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

## Catégories Socio-professionnelles (CSP) : Une forte proportion d'employés

La figure ci-contre montre que les actifs occupés de la zone travaillent principalement en tant qu'employés (12.9 %), viennent ensuite les professions intermédiaires (12.8%) puis les ouvriers (11.7%). On entend par « *professions intermédiaires* » les techniciens travaillant entre les ouvriers ou employés et les cadres<sup>5</sup>.

<sup>5</sup>.<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/pcs2003/categorieSocioprofessionnelleAgreee/4?champRecherche=false>

**Population de 15 ans ou plus par CSP**  
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	114	3,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	177	5,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	167	5,1
Professions intermédiaires	418	12,8
Employés	420	12,9
Ouvriers	382	11,7
Retraités	1 192	36,6
Autres personnes sans activité professionnelle	386	11,9
<b>Total</b>	<b>3 257</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020

Des jeunes de 18 à 24 ans moins scolarisés qu'au niveau départemental

Le tableau ci-contre montre la scolarisation selon l'âge, on observe que les jeunes de 18 à 24 ans sont moins scolarisés qu'au niveau de l'Aveyron (29.3% pour 41.7%)

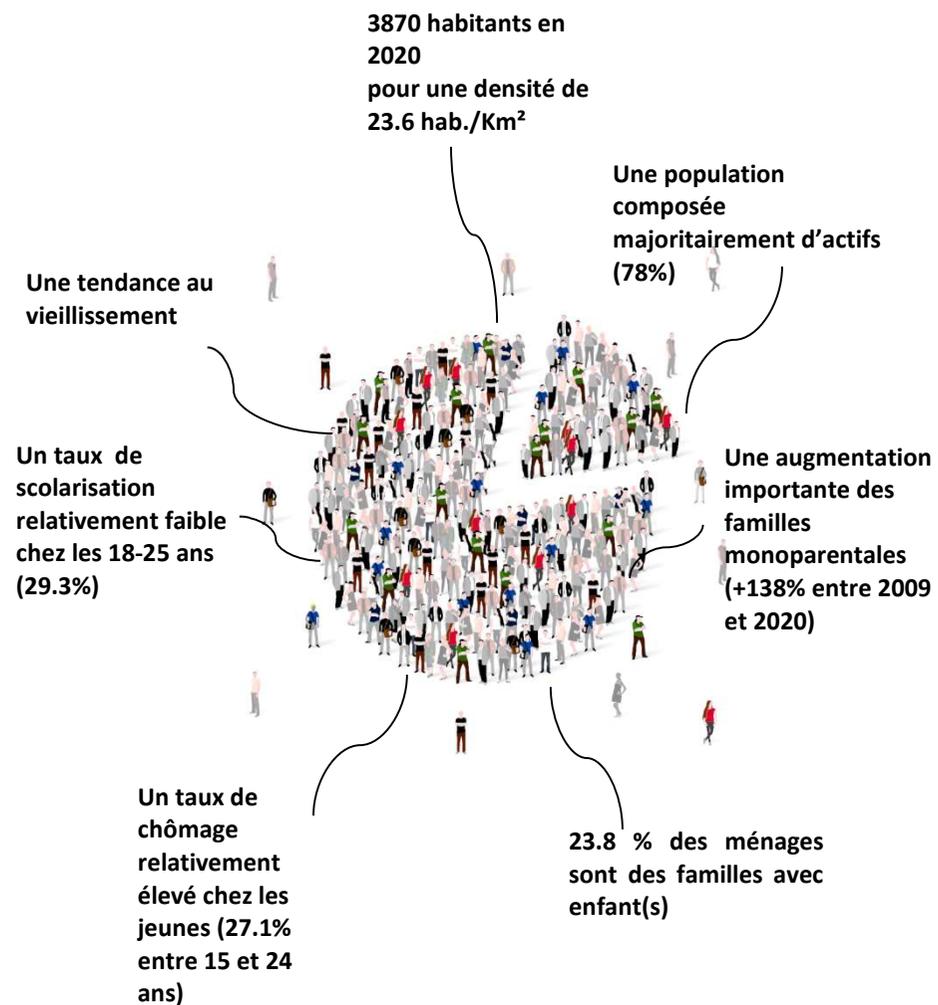
**Scolarisation selon l'âge**

	Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	Sivom Vallée du Tarn	Aveyron	Sivom Vallée du Tarn	Aveyron
Ensemble	697	52 534	18,5	19,1
2 à 5 ans	107	8 071	75,3	80,1
6 à 10 ans	233	14 336	99,2	97,2
11 à 14 ans	168	12 222	98,3	98,3
15 à 17 ans	132	9 301	100,0	97,0
18 à 24 ans	42	6 784	29,3	41,7
25 à 29 ans	0	434	0,0	3,6
30 ans ou plus	16	1 387	0,6	0,7

2009 2014 **2020**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

## 2.6. La population en synthèse

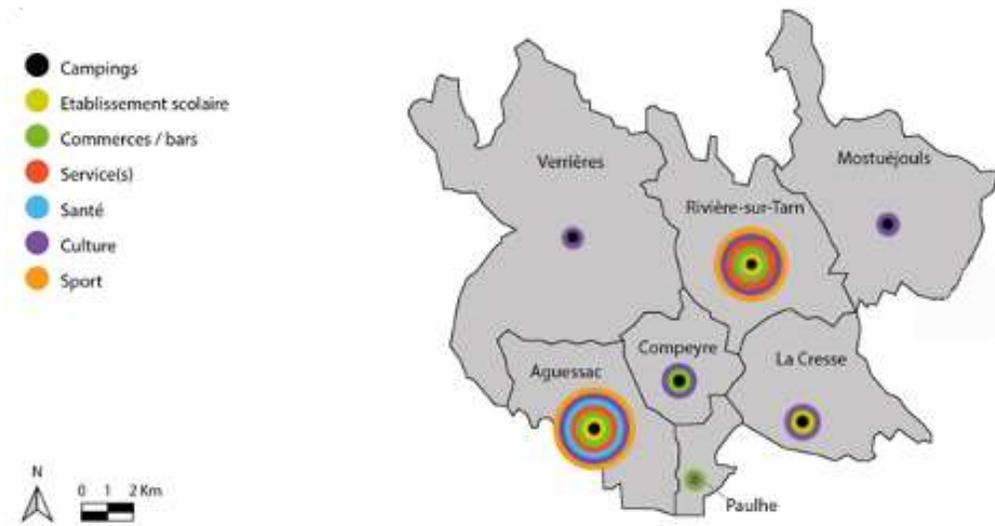


### 3. Cadre de vie et habitat

La carte ci-dessus présente le maillage territorial des équipements et services présents sur le territoire. Malgré sa proximité au pôle urbain de Millau, les communes de la Vallée résistent au phénomène de « périurbanisation ». En effet elles préservent une vitalité de services et d'équipements de proximité. Le cas le plus éclairant est le maillage scolaire resserré dont est doté le territoire avec 4 écoles de premier cycle pour 7 communes.

Comme évoqué, 2 pôles structurent ce maillage : Aguessac et Rivière-sur-Tarn, les centres-bourgs, dans lesquels on retrouve des services essentiels (poste...) mais également des commerces, bars, équipements sportifs et espaces culturels (bibliothèques principalement). Les services de santé (médecins, kinés, pharmacies) sont concentrés à Aguessac.

Le tourisme est une activité caractéristique de la Vallée, la présence de nombreux campings au sein des communes en témoignent et cela engendre de fortes variations de population entre l'été et le reste de l'année.



Maillage territorial des services la Vallée du Tarn

Production cartographique de l'URQR

## 4. Logement

### 4.1. Un territoire majoritairement résidentiel avec des tendances inverses en amont et en aval de la Vallée

En 2020, les 7 communes de la Vallée du Tarn comptent un total de **2 529 logements**, leur nombre a augmenté de 4.3% depuis 2014 contre 3.6% à l'échelle de l'Aveyron.

La figure ci-contre présente la distribution de ces logements par rapport au type de résidence : la plus grande part revient aux résidences principales (68.5%), à peine moins que ce qui est observé pour l'Aveyron (71.8%), signe du caractère résidentiel des communes de la Vallée. On observe également une faible part de logements vacants (6.2%) contre 10.9% à l'échelle départementale, cela peut montrer d'une part l'attractivité de ce territoire mais également une offre de logements qui serait en adéquation avec les demandes.

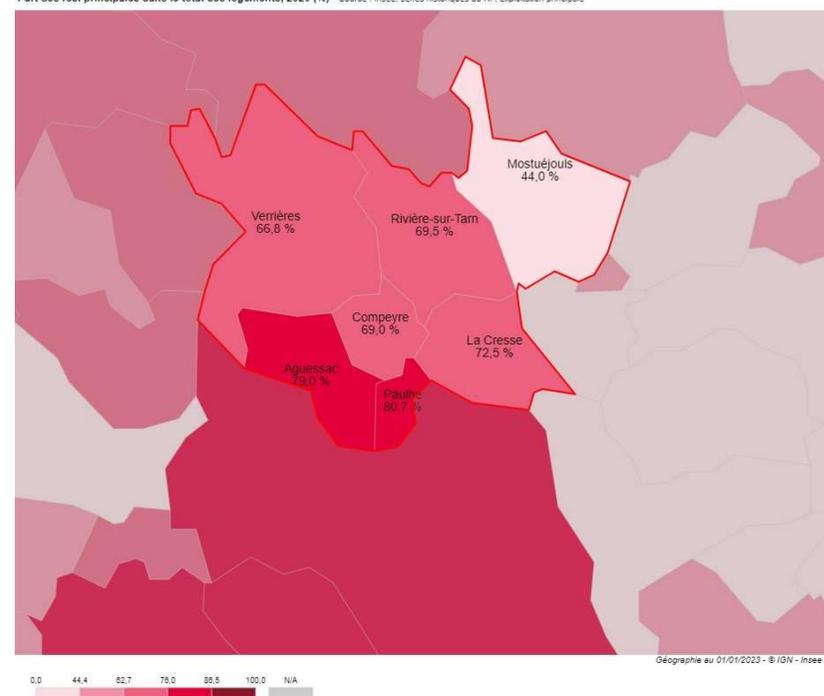
La carte ci-contre présente la proportion des résidences principales parmi l'ensemble des logements de chacune des 7 communes. On observe que les communes de la Vallée ont un fort caractère résidentiel alors que celles les plus en amont, par exemple Mostuéjols, apparaissent davantage propices à la villégiature. Leur enclavement relatif est un facteur explicatif de cette tendance, ajouté à leur attractivité touristique surtout durant la période estivale.

### Logements par catégorie

	Nombre		%	
	Sivom Vallée du Tarn	Aveyron	Sivom Vallée du Tarn	Aveyron
Résidences principales	1 732	131 850	68,5	71,8
Résid. secondaires et log. occasionnels	641	31 859	25,3	17,3
Logements vacants	156	19 993	6,2	10,9
Total	2 529	183 702	100,0	100,0

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2020

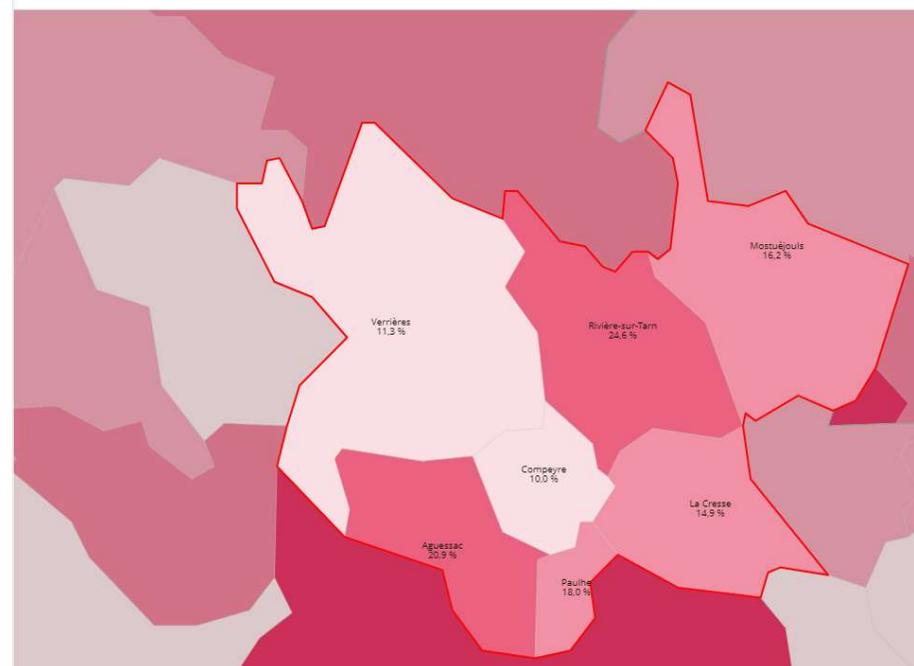
Part des rés. principales dans le total des logements, 2020 (%) - Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale



## 4.2. Un taux de location très faible

En 2020, les 7 communes de la Vallée du Tarn ont un taux de 18.3 % de locataires dans les résidences principales contre 28.1% en l'Aveyron et 40.3% en France. Ce taux est particulièrement faible dans les communes de Verrières et Compeyre.

1 Part des locataires dans les résidences principales (%) 2020 ▼



## PLUi et perspectives pour les communes de la Vallée du Tarn : une politique d'accroissement du nombre de logements orientée vers la construction

La CC MGC a réalisé un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de 2015 à 2018 qui dans son Programme d'Orientations et d'Actions (POA), concernant l'habitat, définit la stratégie adoptée pour la période 2019-2030. 6 des 7 Communes de la Vallée du Tarn à l'étude font partie intégrante de ce document stratégique. Dans son premier axe intitulé : « *Accompagner la croissance démographique par une production de logements suffisante et de qualité* », le PAO affirme un objectif de production de 1 380 logements à l'échelle intercommunale sur la période. Le tableau ci-dessous présente la déclinaison de cet objectif de production décennale à l'échelle des 7 communes de la Vallée appartenant à la CC MGC :

**Tableau 1 : Programmation de la production de logements sur les communes de la Vallée du Tarn – 2019-2030**

PLUi HD Millau Grands Causses – POA habitat

Commune	Objectif total de production PLUi-HD 2019 - 2030	Part de la production totale	Construction neuve	Reconquête du bâti (hors réhabilitation sans aide publique)	Dont logements sociaux en acquisitions / améliorations	Dont conventionnement Anah	Objectif d'offre locative abordable
Aguessac	50	4%	40	10	5	5	17
Compeyre	23	2%	20	3	0	3	7
Paulhe	18	1%	15	3	0	3	3
Rivière-sur-Tarn	50	4%	40	10	4	6	18
La Cresse	15	1%	12	3	2	1	3
Mostuéjols	25	2%	20	5	2	3	7
<b>Ensemble des 6 communes</b>	<b>181</b>	<b>14%</b>	<b>147</b>	<b>34</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>52</b>

Le SCoT du PNRGC prévoit un accroissement de la population de 0.43% en moyenne par an à l'échelle du parc de 2019 à 2030. Le premier axe du PLUi a donc pour but d'accompagner cette croissance à l'échelle de l'intercommunalité qui connaît une croissance démographique moyenne de 0.2% de 2012 à 2017. Concernant les 6 communes de la Vallée, la production de logements est programmée à 181 en 10 ans. Celle-ci est davantage orientée vers des constructions neuves que de la réhabilitation du bâti existant. Cela s'explique grandement par le faible taux de vacances (7.3%) des logements de la Vallée mais également par l'objectif poursuivi de favoriser la construction de logements récents proposant un bon ratio performance énergétique / prix de construction en accord avec l'axe 2 du POA : « *Poursuivre la diversification de l'offre par la mise sur le marché de logements abordables* ». Le tableau présenté ci-dessus nous renseigne qu'une part conséquente de la production (plus d'un quart) est programmée pour le développement de l'offre locative abordable ainsi que l'offre de logements sociaux dans une moindre mesure. **Ces orientations devraient permettre de faire venir de nouvelles familles aux revenus plus modestes et ainsi renouveler la population de la Vallée dans une volonté de croissance démographique. Ces orientations stratégiques constituent des variables déterminantes pour adapter et anticiper les besoins concernant les services aux familles proposés au sein du territoire.**

### 4.3. Accessibilité et déplacements

#### Un territoire accessible pour les personnes véhiculées...

Les 7 communes de la Vallée du Tarn, pourtant à cheval sur deux Communautés de communes, sont davantage tournées vers celui de l'Aveyron en termes d'accessibilité. La ville de Millau, pôle urbain de proximité, est accessible en moins de 30 minutes de voiture depuis l'ensemble des 7 communes. La proximité avec l'axe de communication majeur qu'est l'A75 permet également de rejoindre la métropole de Montpellier en 1h30 de voiture.

Pour ce qui est des déplacements inter-communes au sein de la Vallée, les échanges avec les acteurs locaux ont mis en lumière une tendance à « *ne pas remonter la Vallée* », c'est-à-dire que les habitants des communes du bas de Vallée ne se rendent que peu dans les communes en amont et se tournent davantage vers les services et activités proposés à Millau.

Cette tendance pose question des moyens de mobilités entre les communes et vers l'extérieur. En effet, pour les personnes ne disposant pas de véhicule (jeunes, certaines personnes âgées ou isolées...), il n'existe que la ligne de bus liO 215 (transports régionaux) qui effectue le trajet Meyrueis – Millau et qui passe par l'ensemble des villages de la Vallée. Si le coût d'utilisation de ce transport en commun est accessible (2 € le trajet), sa faible fréquence de passage ne semble pas combler les manques d'alternatives à la voiture pour les personnes qui en sont dépourvues surtout concernant les trajets courts et quotidiens.

Parallèlement, le PLUi a créé un réseau covoiturage (Mobicoop) pour faciliter la mobilité, sur de courtes distances, des personnes dépourvues de moyens de locomotion à travers l'aménagement d'aires de covoiturage et le développement du « rézo pouce » en zone rurale. Il semblerait que ce réseau ne soit pas très utilisé.

Depuis 2024, il se met en place un projet pour réouvrir une gare à Aguessac. Si le projet avance comme voulu, en 2030 il y aura un train qui fait Millau-Aguessac.

Il y a une piste cyclable au cours de réalisation par la Communautés de Communes entre Millau et Aguessac.

Actuellement il y a un seul village du SIVOM enfance-jeunesse qui possède un mini bus de 9 places, utilisé pour le transport scolaire. Ce véhicule peut être prêté pour des besoins ponctuels. Le chauffeur serait, dans ce cas, un agent communal de la mairie.

Enfin, un transport à la demande existe mais semble peu connu des acteurs.

Après les échanges avec les différents acteurs, le besoin de faire connaître et/ou de créer un réseau de communication (covoiturage, transport commun, train...) interne aux 7 communes et pour aller vers l'extérieur, pourrait aider à développer les différentes actions existantes (des échanges entre les différentes structures petite enfance-enfance) et faciliter pour les familles l'accès aux différentes structures ainsi que casser l'isolement des personnes non véhiculées.

#### 4.4. Le tissu économique local

##### Des résidents actifs dépendants du bassin d'emploi de Millau

Avec un total de 847 emplois au sein de l'ensemble territorial des 7 communes pour 1590 personnes en emploi en 2020, la Vallée connaît un indicateur de concentration de l'emploi de 53.3%<sup>6</sup>. Cet indicateur est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\sum \text{Emplois sur lieu de travail d'un territoire donné}}{\sum \text{Des actifs occupés du territoire}}$$

Il rend compte de la nature d'un territoire face à l'emploi. En l'occurrence, avec une valeur proche des 50%, soit à peine plus d'1 emploi proposé au sein du territoire pour 2 actifs en emploi, les communes de la Vallée du Tarn font montre de leur caractère à dominante résidentiel du bassin d'emploi de la ville de Millau et par voie de conséquence de la taille restreinte de leur propre bassin. Comme le montre la carte ci-contre, les deux bourgs-centres, Aguessac et Rivière-sur-Tarn, concentrent à eux deux 66% de l'ensemble des emplois proposés sur le territoire en 2020.

La part des emplois salariés parmi les emplois est assez faible puisque qu'elle constitue 69% de ces derniers contre 77.5% à l'échelle du département.

#### 1 Nombre d'emplois au lieu de travail, 2020

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

#### 2 Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%), 2020

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



<sup>6</sup> Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale, lieu de travail - 2020

## 4.5. Le cadre de vie en synthèse

### *Maillage territorial*

Aguessac et Rivière-sur-Tarn concentrent l'offre de services de proximité.

### *Logement*

Un territoire à caractère résidentiel (68.5% des logements sont des résidences principales)

Une faible part de logements locatifs : un désavantage pour attirer de nouvelles familles.

### *Mobilité*

Un territoire accessible facilitant la mobilité lorsque l'on a une voiture.

Les possibles alternatives à la voiture privée sont peu connues.  
( réseau pouces, autobus, autres)

### *Tissu économique*

Un bassin d'emploi local restreint et des actifs dépendants de celui de Millau.

# 5. Les réponses aux besoins sociaux des habitants : les services aux familles

---

## 5.1. L'organisation territoriale des compétences petite enfance et enfance

L'ensemble géographique des 7 communes est, administrativement parlant, composé d'une superposition de 2 communautés de communes. Depuis novembre 2021, le SIVOM enfance - jeunesse de la Vallée du Tarn a pris en charge le suivi des compétences petite enfance, enfance et associations.

Concernant l'enfance, la gestion des écoles de premier cycle se fait pour l'instant à l'échelon communal. L'école d'Aguessac est suivie par un SIVU composé de 4 villages (Verrières, Aguessac, Compeyre et Paulhe) et les autres écoles sont gérées par les différentes communes.

Enfin, l'ALSH de Rivière-sur-Tarn, seule structure d'accueil extrascolaire des enfants, qui est gérée par le SIVOM enfance – jeunesse, a ses locaux dans l'école publique de la commune.

La création du Sivom enfance - jeunesse a impulsé une vision à l'échelle de la Vallée qui s'amplifie d'année en année depuis 2021.

## 5.2. Les familles du territoire de la Vallée du Tarn

Au 31 décembre 2021, le territoire de la Vallée du Tarn compte 327 familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

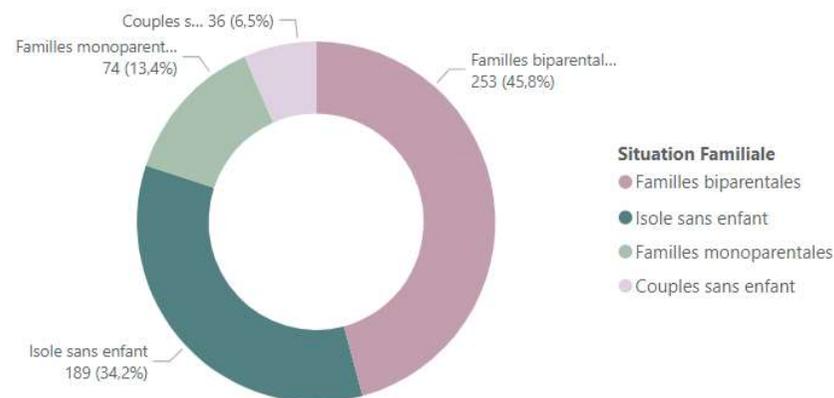
Contrairement à ce qui s'observe à l'échelle départementale, les couples avec enfants représentent la plus grande proportion des allocataires (45.8 %) de la CAF au sein de la Vallée. Viennent ensuite les personnes isolées (34.2%), puis les mono-parents (13.4%) et enfin, à la marge, les couples sans enfant (6.5%). Cette dernière catégorie de familles est pourtant le type de ménage le plus fréquent du territoire, pour rappel il correspond à un peu plus de 33% des ménages recensés par l'insee en 2020. S'il est vrai que les familles sans enfant ont moins de besoins en services financés par la CAF, si ce n'est l'Aide Personnalisée au Logement (APL), le Revenu de Solidarité Active (RSA) ou encore les prestations liées au handicap, la faible proportion de ce type d'allocataires démontre un niveau de vie majoritairement suffisant des couples sans enfant sur le territoire.

### Les enfants de 6 à 11 ans sur le territoire est la classe d'âge la plus présente sur le territoire

Cœur de cible des prestations financées par la CAF, les familles avec enfants, proportionnellement nombreuses sur le territoire (35% des ménages), ont des besoins différents liés à l'âge de leurs enfants.

Le graphique ci-contre montre que les tranches d'âges les plus présentes sont les 6-11 ans (34.9%) et puis les 12-15 ans (22.9%).

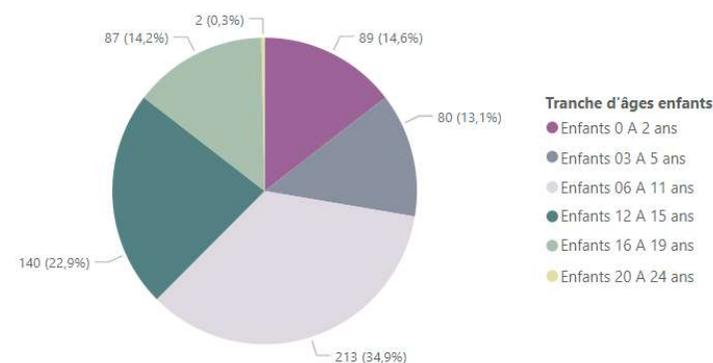
Structure familiale des foyers allocataires



Distribution des allocataires de la ZE selon leur composition familiale - 2021

Source : CAF-BCA 2021

Répartition des enfants selon les tranches d'âges



Répartition des enfants selon les tranches d'âge

Source : CAF- BCA 2021

## Les prestations de la CAF dont bénéficient les foyers allocataires

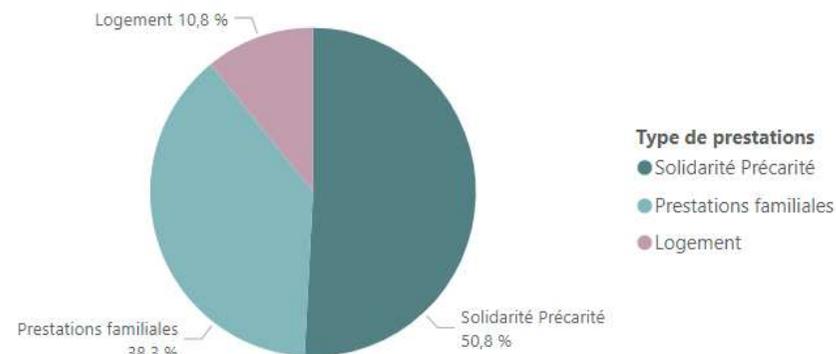
50.8% des foyers allocataires de la Caf ont perçu des prestations de solidarité précarité contre 55% à l'échelle du département (allocation aux adultes handicapés, revenu de solidarité active, prime d'activité, revenu de solidarité Outre-mer, allocation de soutien familial ou une des trois prestations internationales – allocation différentielle, complément différentiel ou allocation migrants).

38.3% des foyers allocataires ont perçu des prestations familiales contre 26.5% à l'échelle de l'Aveyron (Prestation d'accueil du jeune enfants, allocations familiales, complément familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de rentrée scolaire, allocation journalière de présence parentale).

La proportion d'allocataires ayant perçu des prestations familiales est plus élevée dans la Vallée qu'à l'échelle du département, signe d'une plus forte proportion de familles avec enfant(s) allocataires au sein du territoire qu'à l'échelle du département.

Et enfin, 10.8% ont perçu une prestation logement contre 18.5% à l'échelle de l'Aveyron (allocation logement à caractère familial ou allocation logement à caractère social ou aide personnalisée au logement)

Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations (Part des allocataires par type de prestations)



Source : CAF- BCA 2021

## Public en situation de handicap

En 2021, 53 allocataires de la Vallée (9.6%) ont perçu l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), permettant d'assurer un minimum de ressources et 7 allocataires (1.3%) ont perçu l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui a pour but d'aider dans les soins et l'éducation à apporter à un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans.

L'incidence des handicaps est moins forte chez les allocataires de la Vallée qu'à l'échelle aveyronnaise : au niveau du Département, 11.9% des allocataires ont perçu l'AAH en 2021 et 2.4% l'AEEH.

## Public précaire

50.8% des foyers allocataires de la Caf ont perçu des prestations de solidarité précarité contre 55% à l'échelle du département.

Qui plus est, la part des allocataires à bas revenus est de 25.3% pour la Vallée et de 28.7%<sup>7</sup> pour l'Aveyron. La qualification de familles à bas revenus se fait en calculant le Revenu mensuel par Unité de Consommation (RUC). Le seuil de bas revenus est égal à 60% de la médiane du RUC. En 2021 il est égal à 1 135 euros par UC et par mois.

Ces données viennent corroborer le fait que les familles du territoire présentent un niveau de vie moyen supérieur à celui observé à l'échelle du département.

En 2021, 97 enfants de la Vallée vivent dans une famille allocataire de la Caf à bas revenus, soit 16.6% (contre 17.9% en 2018 et 25.7% dans l'Aveyron)<sup>8</sup>.

Comme le montre le tableau ci-contre, la tranche d'âges la plus représentée parmi les enfants d'allocataires à bas revenus est celle des 16-17 ans (28.1% pour la Vallée (ce qui est similaire à la répartition en Aveyron).

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	89	9	10,1 %
03-5 ans	80	10	12,5 %
06-11 ans	213	34	16,0 %
12-15 ans	140	26	18,6 %
16-17 ans	64	18	28,1 %
TOTAL	586	97	16,6 %

### 5.3. La petite enfance 0-3 ans : un besoin de garde encore important

Une tendance à la diminution des enfants de moins de 3 ans depuis 2021 mais des grossesses à la hausse en 2023

Comme le montre le tableau ci-contre, le nombre d'enfants de moins de 3 ans connaît une légère baisse depuis 2020-2021. Cependant, au 31/12/2023, le nombre de grossesse est reparti à la hausse (13 grossesses).

**Suivre l'évolution du nombre de naissances d'un territoire donné est un point de vigilance prospectif qui permet l'anticipation en besoins de services apportés aux familles.**

Vallée du Tarn	2020	2021	2022	2023
Enfants Caf et Msa < 3 ans	99	100	97	
Enfants Caf < 3 ans	89	86	85	79
Nombre de grossesses Caf	11	14	5	13

*Source : CAF de l'Aveyron*

Un taux de familles dont tous les parents travaillent important

Le taux de familles avec des enfants âgés de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent a suivi la même évolution : un pic en 2021 puis une diminution en 2022 et passe de 66.3 % en 2020 à 71.4 % en 2021 puis à 65.4 % en 2022 (Source : Caf de l'Aveyron – IMAJE – 2022).

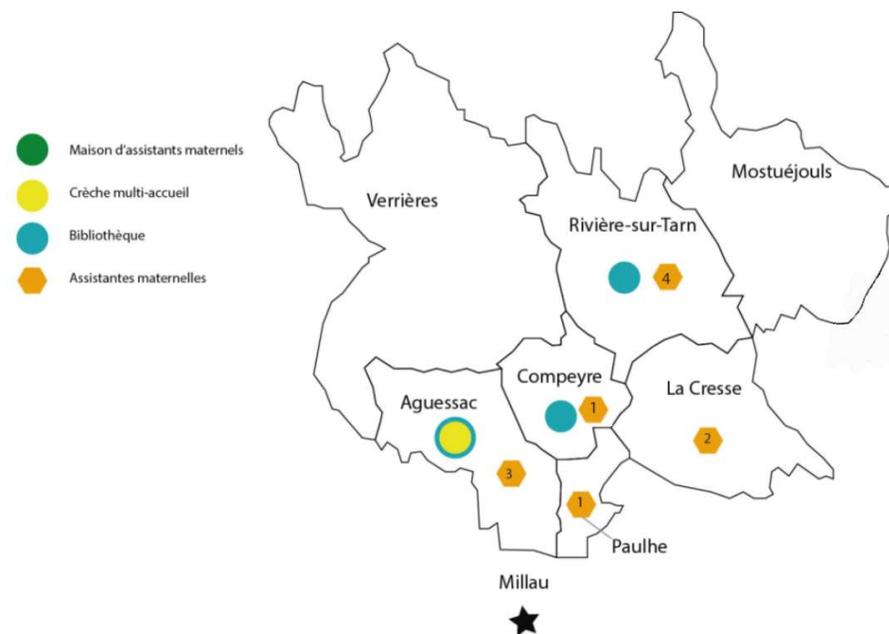
Bien que décroissant, ce taux reste cependant nettement plus élevé que sur l'ensemble du territoire de la CC Millau Grands Causses où il est de 55.5 %. Les besoins de garde pour les parents d'enfants en bas âges restent donc importants.

Une part de familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans en hausse

La part des familles monoparentales avec des enfants en bas âges est passé de 9.5% en 2020 à 10.6% en 2021 puis est redescendu à 9.1% en 2022. La proposition d'accueil de jeunes enfants est d'autant plus importante pour ces familles, car même si le parent ne travaille pas, cela représente un appui pour soulager la charge quotidienne quand on élève seul un enfant.

L'offre de mode de garde a été stabilisée depuis la dernière CTG malgré un grand nombre de départ

Sur la Vallée, les parents disposent d'un multi accueil à Aguessac (22 places) et de 11 assistants maternels répartis sur 5 communes.

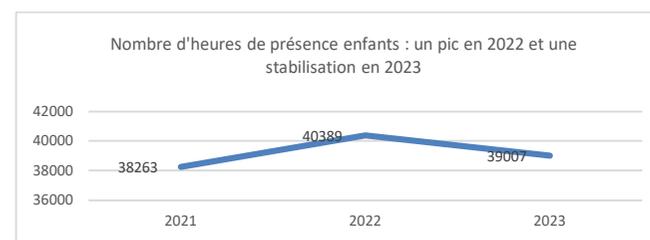


Cette offre semble globalement répondre aux besoins de la population mais nécessite un suivi fin

Le nombre de familles qui n'ont pas pu avoir une place au multi accueil est au plus bas pour 2024.

Année	Sept 22	Sept 23	Sept 24
Nombre de refus	5	11	4

Le nombre d'heures de présence enfants à la crèche a connu un pic en 2022 et une baisse en 2023.



Mais encore un ressenti d'un manque d'offre, notamment à Aguessac qui a été exprimé lors des ateliers de renouvellement de la CTG.

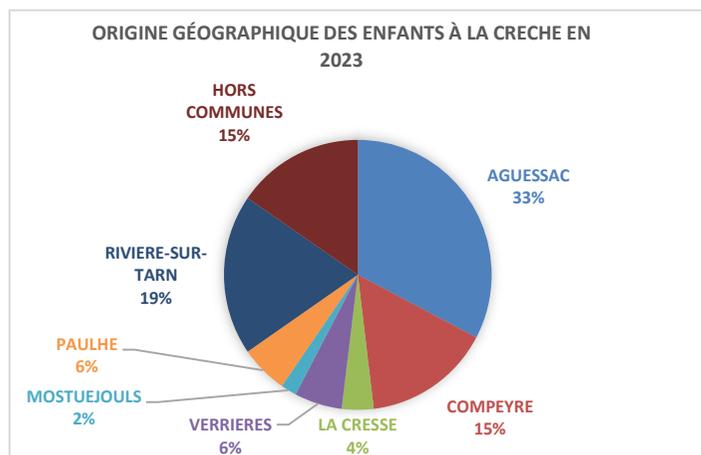
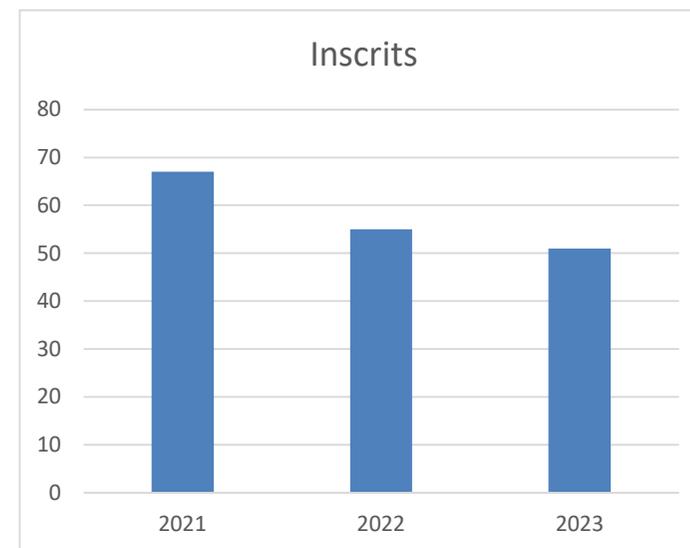
## Le Multi-accueil LES COPAINS CALINS : une structure flexible qui s'adapte aux besoins des familles, qui a connu des mutations et est maintenant en recherche d'équilibre

Le Multi-accueil, association des parents depuis 1994, est soutenu et accompagné par le SIVOM enfance-jeunesse de la Vallée du Tarn.

L'équipe du multi accueil a connu plusieurs changements. En 2021, il y a eu un changement de direction. Et les années de COVID ont apporté une déstabilisation au niveau de l'organisation et de la gestion de l'équipe ainsi que des changements réguliers du bureau.

Depuis 2023, l'équipe est stabilisée. L'équipement est bien repéré sur le territoire.

Au niveau des inscriptions, il y a une légère réduction d'inscrits depuis l'année 2021, pour 227 jours d'ouverture.



Même si la majorité des inscrits en 2023 proviennent d'Aguessac, l'établissement est utilisé par toutes les communes du SIVOM enfance jeunesse

Des travaux de rénovation sont planifiés pour améliorer l'accueil des enfants et faciliter le travail des professionnels (début des travaux prévus pour 2025).

En revanche, depuis 2021, la structure est déficitaire chaque année. Des solutions sont en train d'être recherchées par la structure en lien avec le SIVOM, la PMI et la Caf.



Le multi-accueil travaille en lien étroit avec l'ALSH de l'association *1,2,3 Soleil*. Les directrices des deux structures avec un salarié de la crèche et la bénévole du Petit Collectif de Parentalité ont suivi une formation sur la malle de la parentalité en 2023. Cette formation va permettre aux deux structures d'avoir la même vision sur l'accompagnement des parents et des enfants.

La structure est également en lien avec le Relais Petite enfance de Séverac d'Aveyron, relais qui suit les assistants maternels de la Vallée. La crèche ouvre ses portes aux assistantes maternelles et propose des activités communes. Une bonne manière de sortir de l'isolement propre du métier d'assistant maternel.

Les bibliothèques du territoire sont des lieux ressources pour la petite enfance en général et pour le multi-accueil tout particulièrement : les trois bibliothèques de la Vallée participent activement avec des moments de lecture et partage de livre avec le centre.



### Des actions parentalité ont vu le jour mais ne sont pas encore pérennisées

Pour rappel, les ménages avec enfants représentent 34.6% des ménages dans la Vallée (23.8% couples avec enfants et 10.8% familles monoparentales). On observe une augmentation importante de nombre des familles monoparentale depuis 2009 (+138%).

Grâce à la dynamique de la première CTG, un petit Collectif de Parentalité s'est créé avec des actions :

- Proposées par et pour les parents et les enfants, ½ journée par mois ;
- Proposées avec les structures de la Vallée – Multi-Accueil et accueil de loisirs (ex : action avec Envie Enjeux en 2023)

Une page facebook a permis d'impulser une bonne communication et de commencer à être repéré sur le territoire.

Mais ce Petit Collectif est aujourd'hui porté essentiellement par une seule bénévole.

Le besoin de développer un mode de garde pour les enfants lors des rencontres destinées aux parents a été exprimé lors du bilan. Et les participants aux ateliers ont exprimé le souhait d'« ancrer le petit collectif de parentalité : un local et des conférences au grand public ».



## L'accueil individuel chez les assistantes maternelles : une offre essentielle à soutenir

### *L'accueil individuel chez l'assistante maternelle*

L'accueil individuel se définit comme l'accueil des enfants au domicile de l'assistant maternel. Les assistants maternels indépendants sont directement salariés par les parents.

En 2020, le territoire compte 15 assistants maternels agréés, mais seulement 11 sont encore en activité en 2024.

Vallée du Tarn	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
<b>AM en activité au 31/12</b>	15	11	9	11	11

### *Un territoire globalement bien couvert*

Les AMA répondent dans la plupart des cas au critère de la proximité de l'accueil pour faciliter la vie des parents, malgré le fait que sur 2 communes aucune AMA n'est installée.

Le territoire est en effet bien couvert à l'exception des communes de Verrières et Mostuéjols. Ces territoires sont globalement vieillissant (ratio personnes >65 ans/<20ans) mais Verrières accueille des jeunes salariés (Hôpital Fenaille) et un nouveau lotissement est en préparation. Un projet est à l'étude pour une maison d'assistants maternels à Verrières.

### *Un relais petite enfance mis en place sur le territoire*

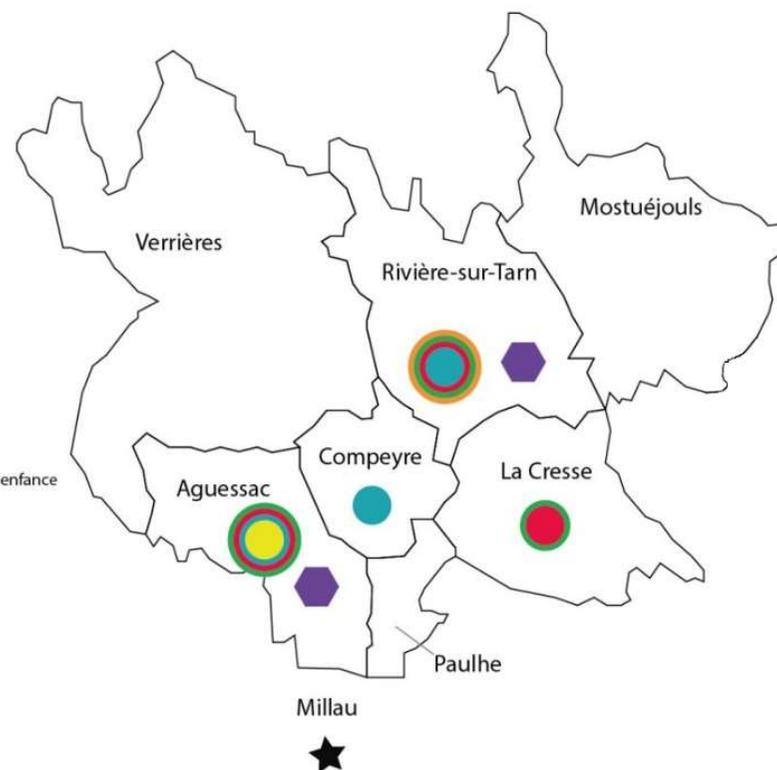
Dans le cadre de la première CTG, un relais petite enfance a été mis en place pour soutenir les assistants maternels de la Vallée et accompagner les parents notamment dans leur recherche de mode de garde.



#### 5.4.L'enfance 3-11 ans

L'offre de services en direction de l'enfance :

- **Une Crèche/ multi-accueil « les copains câlins »** de 22 places fixes et 2 places d'urgence qui accueille les enfants de 3 à 6 ans ;
- **3 bibliothèques sur le territoire ;**
- **4 écoles de premier cycle ;**
- **Un accueil de loisirs de 24 places accueillant les enfants de 2.5 à 11 ans ;**
- **Des associations proposant des activités sportives et culturelles à destination des enfants.**

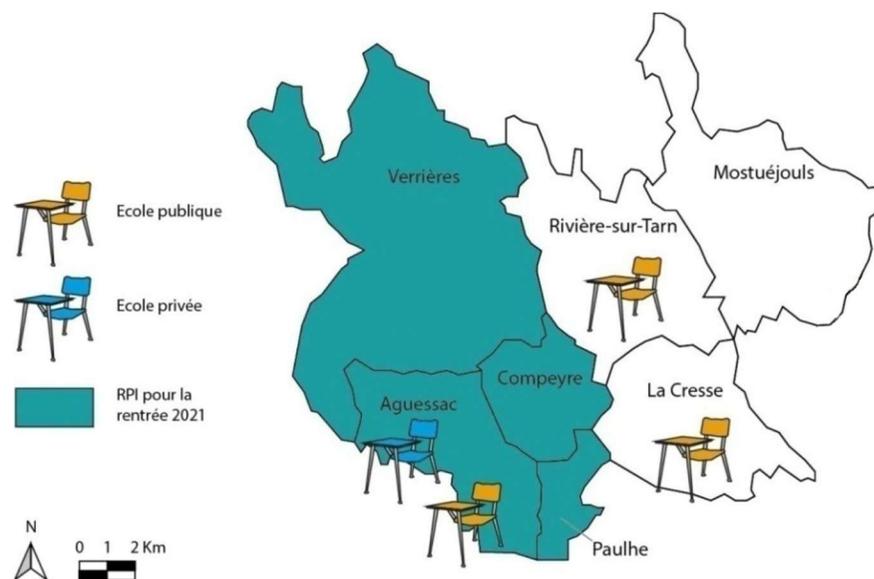


Maillage territorial de l'offre de services en direction de l'enfance

Production cartographique URQR

## Organisation scolaire et périscolaire : un portage de la compétence en transition

Il existe aujourd'hui 4 écoles de premier cycle (maternelle et primaire) au sein de la Vallée qui présente un maillage scolaire resserré. L'ensemble de ces écoles sont en gestion communale et drainent les enfants de la Vallée du Tarn selon leur rayonnement. L'école intercommunal Belle Vue est gérée par un SIVU qui réunit Aguessac, Compeyre, Paulhe et Verrières. Cette dernière ainsi que l'école Marie Rouanet de Rivière sur Tarn, sont les plus importantes de la Vallée (au niveau d'effectifs).



## Organisation scolaire et périscolaire : des passerelles et liens entre acteurs à développer

*Un projet éducatif de territoire (PEDT), associant écoles, accueil de loisirs, élus et associations du territoire a vu le jour.*

Son ambition ? créer et approfondir la fluidité de relation entre les acteurs et créer des événements communs, environnementaux, culturels et sportifs (trail, découverte du handball, concours poèmes, olympiades, etc.)

Pour l'instant, les parents n'ont pas encore été impliqués dans le projet. Les participants aux ateliers de construction de la CTG ont exprimé le besoin de « créer des nouveaux liens. Ex PEDT avec les Associations Parents Elèves »

Et des financements restent à trouver pour financer notamment les transports pour ces événements

## L'extrascolaire porté par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 soleil de Rivière-sur-Tarn

### Une structure en gestion associative au service des familles



L'ALSH est situé sur la commune de Rivière-sur-Tarn où il partage ses locaux avec l'école publique. C'est l'association 1, 2, 3 soleil qui gère cette structure qui accueille des enfants à partir de 2 ans et demi et jusqu'à leur 11 ans. La seule condition pour que ceux-ci soient acceptés est qu'ils soient scolarisés. Les temps d'accueils se font uniquement le mercredi de 7h30 à 18h30 en période scolaire et tous les jours de la semaine en période de vacances (hors vacances de Noël). Il est possible d'inscrire son enfant à la journée ou uniquement à la demi-journée (matin ou après-midi). **L'amplitude horaire d'ouverture de la structure permet aux parents travaillant notamment sur la ville de Millau de disposer d'un même moyen de garde sur tout leur temps de travail.**

La politique tarifaire se fait en fonction du quotient familial et il est possible de fournir un repas le midi aux enfants provenant de la cuisine centrale (5,95 euros pour une famille sans aides). Il est demandé aux familles d'inscrire leurs enfants sur un temps d'animation une semaine à l'avance. Enfin, le projet pédagogique porté par l'équipe d'animation se focalise sur la prise d'autonomie de l'enfant et ambitionne d'éveiller leurs consciences sur la thématique de l'environnement, notamment en les sensibilisant au recyclage.

### Fréquentation : une préférence des parents-usagers pour les périodes de vacances

En 2022, l'ALSH a accueilli 110 enfants différents provenant de 73 familles adhérentes. Parmi ces 110 enfants, on compte en moyenne :

- 12.7 enfants accueillis le mercredi ;
- Entre 13.4 et 17.1 enfants accueillis pendant les petites vacances ;
- Entre 13.6 et 17.3 enfants accueillis pendant les vacances d'été<sup>9</sup>

Le nombre d'enfants différents accueillis est donc plus conséquent sur les périodes de vacances et plus particulièrement lors des estivales

### Attractivité de l'ALSH : un cœur de public d'enfants de 4 à 7 ans...

Si on s'intéresse au profil des enfants qui fréquentent 1, 2, 3 Soleil on s'aperçoit que les plus de 6 ans sont majoritaires sur les différentes périodes d'accueil, en 2022.

### ...et un rayonnement inégal auprès des communes

Le tableau ci-dessous présente la provenance des enfants fréquentant l'ALSH en 2022 en nombre d'enfants différents par commune

Commune de provenance des enfants	Nb d'enfants	Heures totales	
RIVIERE-SUR-TARN	31	4 802,50	39 %
AGUESSAC	22	2 674,50	22 %
COMPEYRE	15	1 355,50	11 %
LA CRESSE	13	869	7 %
MILLAU	10	852	7 %
PAULHE	2	662	5 %
AUTRES	4	384	3 %
VERRIERES	6	293	2 %
MOSTUEJOULS	2	257,5	2 %
CREISSELS	3	240	2 %

<sup>9</sup> Rapport d'activités – ALSH 1, 2, 3 soleil 2022

### *Publics vulnérables et enfants en situation de handicap*

Le public accueilli au sein de l'ALSH provient de familles assez homogènes d'après ses responsables, il n'existe pas de profils réellement différents selon la provenance géographique des enfants.

L'accueil des enfants en situation de handicap est possible au sein de la structure. En 2024 il y a eu 2 enfants en situation de handicap qui ont été accueilli.

Bon nombre de parents de la Vallée travaillent à Millau, aussi pour certains d'entre eux (surtout les habitants des communes occidentales), la situation géographique de l'ALSH n'est pas idoine et demanderait à faire un détour substantiel sur le trajet domicile-lieu de travail pour y amener les enfants. Nombre d'entre eux (surtout pour les grands enfants) orientent donc leur choix vers les services de garde d'enfants de Millau qui disposent en plus d'infrastructures de proximité bien plus conséquentes telles qu'une piscine ou encore un cinéma.

L'accès à ces infrastructures paraît être un véritable atout pour les animations proposées par les ALSH et ce surtout auprès d'un public préadolescent qu'1, 2, 3 *Soleil* peine à attirer. L'association organise des sorties à Millau afin de faire bénéficier les enfants de ses attraits seulement cela représente un coût financier important étant donné d'une part qu'elle ne bénéficie d'aucun tarif préférentiel pour accéder aux infrastructures socioculturelles et d'autre part du fait des déplacements en bus que cela engendre. La Vallée ne disposant pas d'une société de bus touristique locale, il faut alors faire appel à des sociétés millavoises. Le problème étant que chaque sortie engendre le coût de deux allers-retours de Millau à Rivière-sur-Tarn. Ce frein financier est un problème relevé par les responsables de la structure surtout concernant son attractivité pour les plus âgés.

### *Difficultés organisationnelles : une capacité d'accueil restreinte et des difficultés de fidélisation des Ressources Humaines (RH)*

Située au sein de l'école, la structure d'accueil 1, 2, 3 *Soleil* dispose de deux salles d'animation au long de l'année, dont l'une est également utilisée pour la sieste, et profite de l'extérieur sur la période estivale. Aussi, sa capacité d'accueil est contrainte par la taille des locaux mis à sa disposition : 24 enfants à l'automne, hiver et printemps contre 30 en l'été. **Le fait de partager les mêmes locaux que l'école primaire engendre des difficultés d'organisation et ce notamment dans l'appropriation des salles d'animation par l'équipe encadrant et les enfants à travers la mise en place de projets sur le long terme.** Qui plus est la capacité d'accueil actuelle est souvent insuffisante et la structure refuse parfois des inscriptions surtout pendant la période estivale. Cette capacité d'accueil limitée tient également à la difficulté à fidéliser les équipes d'animation et donc limiter le nombre d'enfants selon les taux d'encadrement réglementaires.

La structure a accueilli une nouvelle directrice adjointe en 2023. Cependant la directrice a annoncé un an sabbatique à partir de novembre 2024. La stabilité de l'équipe salariée est un atout indéniable en termes de qualité d'accueil des enfants et de continuité d'un projet pédagogique. Qui plus est, s'il est aisé d'après les responsables de la structure de recruter des animateur.rices en période estivale, notamment grâce aux stagiaires BAFA, **il est beaucoup plus compliqué de trouver des ressources humaines en cas de nécessité durant le reste de l'année.** Cette problématique tient au fait qu'il est difficile de trouver des personnes compétentes et disponibles pour s'engager dans des contrats à temps partiels restreints, avec des salaires bas et qui soient disponibles sur les plages horaires nécessaires à l'accueil des enfants. Tous ces raisons, entre autres, font que le travail dans ces structures ne donne pas vraiment envie.

## 5.5. La jeunesse 12-18 ans

Des jeunes sont présents sur les territoires, leurs besoins et envies sont peu connus par les acteurs locaux

227 jeunes recensés par la Caf sont actuellement présents sur le territoire, dont 140 de 12 à 15 ans et 87 de 16 à 19 ans.

Mais les acteurs ne connaissent pas pour l'instant leurs envies et besoins. Une piste, pour les plus jeunes d'entre eux, de s'appuyer sur les Conseils municipaux des jeunes existants avait été envisagée mais pas concrétisée jusqu'à présent.

L'étude statistique montre par ailleurs que le taux de chômage des 15/24 ans en 2020 était beaucoup plus important que la moyenne départementale (27 % contre 19 %). L'accès à l'emploi pour les jeunes apparaît comme une véritable problématique du territoire. On observe également que les jeunes de 18 à 24 ans étaient moins scolarisés en 2020 qu'au niveau de l'Aveyron (29 % pour 42 %).

Les acteurs locaux plébiscitent des actions en faveur des jeunes

Les participants aux ateliers de construction de la CTG ont cité les besoins suivants : « manque assos jeunes », « créer une branche « jeunes » (liens entre les jeunes) », « transport surtout inter villages pour les jeunes », « interaction entre les CMJ et les associations », « prioriser projets pour les jeunes et chercher les financements ».

## L'offre pour la jeunesse est actuellement limitée sur le territoire mais est diversifiée à Millau

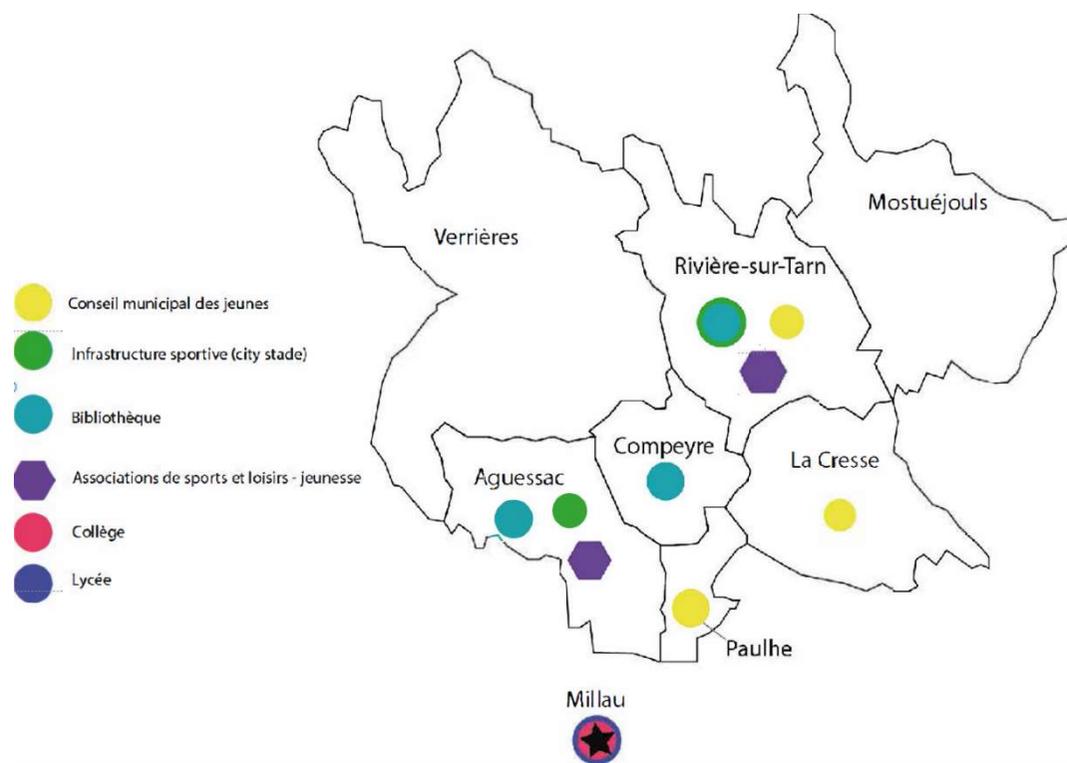
Comme le montre la carte ci-contre, la Vallée offre quelques ressources à destination des jeunes mais contrairement à la petite-enfance et l'enfance, l'offre à destination de ce public est plus ténue.

Seules quelques associations proposent des activités à destination des jeunes. Il existe également des initiatives pour impliquer les jeunes à la vie de la Vallée tels que les conseils municipaux des jeunes à Aguessac, Paulhe, La Cresse et à Rivière sur Tarn.

Les collèges et lycées étant à Millau, les jeunes créent leurs vies sociale et extrascolaire sur place ce qui engendre des besoins de déplacements fréquents pour les parents de la Vallée.

A Millau, les jeunes disposent d'une variété d'offre proposée que ce soit en termes de loisirs, sports, culture, prévention, accompagnement à la scolarité ou vers l'emploi. La Carte Jeunes à Millau donne accès aux jeunes à de nombreux avantages : offre de loisirs (Cinéma, Théâtre, Parc Aqua Vagues, etc.), réductions sur les coûts d'inscription pour le BAFA, le BNSSA, le PSC1, etc., réductions chez de nombreux commerçants. Les 7 communes de la Vallée ont signé une convention avec la Ville de Millau pour que les jeunes de leur commune puissent en bénéficier.

Cet état de fait pose également la question de la mobilité des jeunes au sein de la Vallée et vers Millau. Ceux ne possédant pas de moyens de locomotion motorisés restent dépendants de la disponibilité de leurs parents



**Maillage territorial des ressources à destination des jeunes sur le territoire**

Production cartographique URQR

## 5.6. Mobilité, accès aux services et aux droits

Des difficultés de mobilité pour les enfants, les jeunes et leurs parents pour accéder aux services et activités

Comme expliqué en amont, l'ALSH étant situé à Rivière-sur-Tarn, les parents du bas de la Vallée doivent effectuer un détour pour amener leurs enfants à la structure d'accueil. Il en va de même pour les activités socioculturelles et sportives proposées pour ce public dont bon nombre sont situées dans les villages de Rivière-sur-Tarn. Pour les préados et ados, la problématique est similaire, leurs activités étant principalement à Millau, ils sont dépendants de la disponibilité de leurs parents.

Des ressources locales pour favoriser les déplacements des personnes isolées non-mobiles

Pour les personnes ne disposant pas de véhicule (jeunes, certaines personnes âgées ou isolées...), il n'existe que la ligne de bus liO 215 (transports régionaux) qui effectue le trajet Meyrueis – Millau et qui passe par l'ensemble des villages de la vallée. Si le coût d'utilisation de ce transport en commun est accessible, sa faible fréquence de passage ne semble pas combler les manques d'alternatives à la voiture surtout concernant les trajets courts et quotidiens.

Parallèlement, le PLUi a créé un réseau covoiturage pour faciliter la mobilité, sur de courtes distances, des personnes dépourvues de moyens de locomotion à travers l'aménagement d'aires de covoiturage, dont une de 10 places à Mostuéjols et le développement du « rézo pouce » en zone rurale. Il semblerait que ce réseau n'est pas très utilisé.

Enfin, il existe également au sein de la Vallée un service de Transport A la Demande (TAD) mais semble peu connu des usagers.

Et l'existence d'une maison France Services

En ce qui concerne l'accès aux droits et les démarches administratives, la commune de Rivière-sur-Tarn dispose d'une France Services. Elle se situe à la maison des activités de la commune au sein de laquelle se trouvent déjà la mairie, la bibliothèque municipale, une poste, un point d'informations touristiques, un espace numérique et un point infos seniors.



Le dispositif France services permet d'offrir un service de proximité et un guichet unique pour réaliser ses démarches auprès de 9 institutions publiques et parapubliques (La Poste, Pôle emploi, CAF, MSA, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Cnav, Dgfiip, le ministère de l'intérieur et de la justice).

## 5.7.L'animation de la vie sociale et locale

### Des associations très présentes sur le territoire

La Vallée se caractérise par une forte dynamique associative avec **46 associations recensées** qui interviennent dans des secteurs variés. Le territoire comprend en effet des associations d'animations et de loisirs, des associations sportives, des associations autour du patrimoine, des associations de Parents d'Elèves, des clubs d'ainés et des paroisses

### Une première CTG qui a permis d'impulser une coordination et des premières réalisations communes

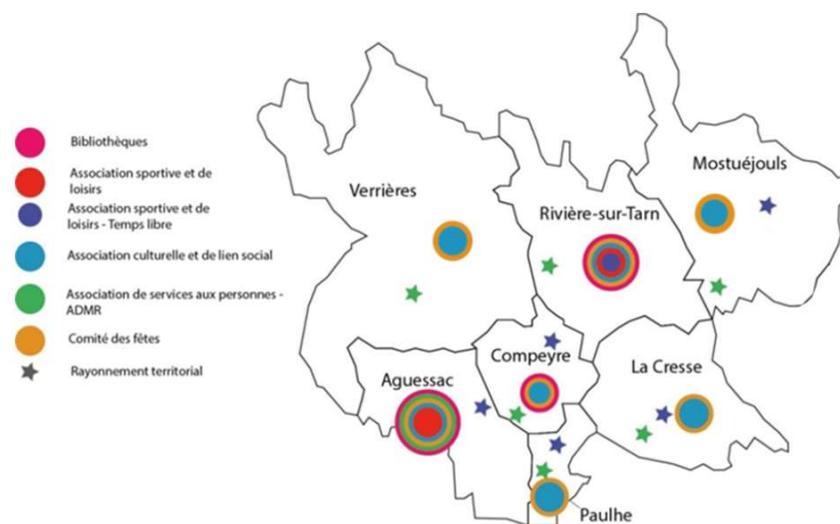
Au cours des 5 dernières années une coordination a vu le jour :

- des réunions périodiques des associations ont été organisées ;
- un agenda partagé a été mis en place et est complété par les associations. L'agenda a été utilisé par des nouveaux participants et a permis des changements de dates quand nécessaire ;
- une page facebook a été créée

Des premières réalisations communes entre acteurs ont vu le jour :

- Livret : une plaquette a été créée par village (associations et élus) et une pochette a été élaborée avec le soutien financier des commerçants. Le livret est maintenant disponible dans toutes les mairies et est remis aux nouveaux habitants.
- Forum des associations : le forum a dorénavant lieu dans des villages différents chaque année (forum itinérant dans la Vallée).

Les participants aux ateliers de renouvellement de la CTG ont cité le besoin de continuer à « Améliorer la communication et la coordination des associations » et à organiser des « rencontres festives », de « Développer des actions entre associations, acteurs CTG et EHPAD de Rivière », « PEDT, marquer un temps culturel avec les assos », « Evènement commun accueil nouveaux arrivants », « Développer l'intergénérationnel », « Création des boîtes à livres »



Maillage territorial des principaux types d'associations du territoire

Production cartographique de l'URQR

### Les associations font part de difficultés de fonctionnement

Les participants aux ateliers de renouvellement de la CTG ont cité le besoin de « plus grande implication de bénévoles », « identification des besoins des habitants ».

Lors de la précédente CTG, la piste de réflexion autour d'un équipement d'animation de la vie sociale avait été abordée sans avoir été travaillée durant les 5 dernières années.

# Annexe 4: Liste des équipements et services soutenus



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA VALLÉE DU TARN 2025-2029

**NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :**  
**SIVOM ENFANCE JEUNESSE DE LA VALLEE DU TARN**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	MULTI-ACCUEIL « COPAINS CALINS » Lotissement du Bosquet 12520 AGUESSAC
<b>ALSH</b> <b>Périscolaire et extrascolaire</b>	ALSH « 1,2,3 Soleil » 2, route des Gorges du Tarn 12640 RIVIERE SUR TARN
<b>Poste de chargé de coopération</b>	

# Annexe 5: Délibération du Sivom



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA VALLÉE DU TARN 2025-2029

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> Département l'Aveyron		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>SIVOM ENFANCE ET JEUNESSE DE LA VALLÉE DU TARN</b> Séance du 02 décembre 2024 20241206-03
<b>Présents</b>	5	L'an deux mil vingt-quatre et le 06 décembre à 20 heures le SIVOM Enfance et Jeunesse de la vallée du Tarn régulièrement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle CARTAILLAC, Présidente
<b>En exercice</b>	16	
<b>Votants</b>	5	

**Présents** : Annie BENEZECH, Christine BEDEL, Patricia Moyroud, Isabelle CARTAILLAC, Martine MABILDE.

**Absents excusés** : Justa ANTONANZAS, Corinne AUBURTIN, Florence CALVI Leticia CORN NOGUIERA, Blandine FAUST, Françoise GRITTI, Nadia LAFON, Souaâd MOUSTAMID, Pierrette PORTALIER, Line THARREAU, Christophe SALESSE, Valérie TOUTAIN

**Pouvoirs** : Corinne AUBURTIN à Christine BEDEL

**Secrétaire de séance** : Martine MABILDE.

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors du Conseil Syndical du 2 décembre 2024,

Considérant la nouvelle convocation datée du 2 décembre 2024, le Conseil Syndical peut valablement délibérer à l'occasion de la réunion du 6 décembre 2024 sans condition de quorum,

Vue la délibération qui approuve l'APS du 19 juin 2024 ;

Vue la délibération qui approuve l'APD du 18 novembre 2024 ;

## **Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024 2029**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des Conseils Municipaux :

- Aguessac séance du 09 Février 2021
- Compeyre séance du 15 Mars 2021 N° 20210315-06
- La Cresse séance du 11 février 2021
- Mostuejouis séance du 22 Février 2021
- Paulhe séance du 15 Février 2021 N°DE-2021-007
- Rivière sur Tarn séance du 25 Février 2021 N°2021022508
- Verrères séance du 02 mars 2021 2021-12

VU l'arrêté préfectoral (Arrêté Préfectoral du 16 avril 2021).

En tant que partenaire de proximité, la Caf de l'Aveyron a proposé aux élus du territoire de la Vallée du Tarn de renouveler le partenariat dans le cadre d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour les années 2025-2029. L'objectif étant de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée. Les élus ont choisi de poursuivre la démarche engagée lors de la première CTG 2020-2024 sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Ces thématiques font en effet partie des compétences du SIVOM Enfance Jeunesse de la Vallée du Tarn.

- le 13 Mars 2024 , présentation aux élus du SIVOM (en présence des Maires des communes) de la méthode choisie pour définir la nouvelle Convention Territoriale Globale et validation.
- 22 et 30 Avril 2024 Ateliers avec les habitants « présentation de la CTG et enjeux » à partir du Bilan 2023 et de l'étude de données sociales du territoire menée par Amaïa Zabalo, Chargée de projet CTG avec le soutien de Anne Laure Coupet technicienne CAF afin d'élaborer le diagnostic social de territoire et le bilan CTG 2020-2024.
- 24 Juin et 2 Juillet : Ateliers en réunion publique : « Perspectives à Court et long terme et actions CTG»
- Courant de l'été, écriture des fiches actions et chiffrage des coûts par la chargée de projet appuyée par les services de la CAF
- Le 30 Septembre : présentations et validation des orientations du projet CTG et des fiches actions aux élus du SIVOM en présence des Maires.
- 
- Le 5 Novembre Validation par le COPIL de la faisabilité des orientations choisies

### **La Convention Territoriale Globale 2025-2029 de la Vallée du Tarn :**

La nouvelle Convention Territoriale Globale ainsi co écrite s'appuie sur le bilan de la CTG 2020-2024 et un diagnostic partagé du territoire mené en partenariat avec les acteurs locaux et une consultation des habitants qui a permis de déterminer des objectifs communs de développement et de coordination des actions et services.

*Au vu du diagnostic partagé et de l'évaluation de la précédente CTG, les acteurs choisissent de viser 10 changements pour le territoire.*

#### *Axe 1 « Petite enfance, enfance »*

- *1. En 2029, tous les habitants de la Vallée ont accès à un mode de garde (individuel ou collectif) à proximité*
- *2. En 2029, la crèche a des locaux rénovés et son fonctionnement est stabilisé*
- *3. En 2029, les parents de la Vallée peuvent être soutenus dans leur fonction parentale*
- *4. En 2029, les structures petites enfance et enfance ont développé leur qualité de services*
- *5. En 2029, tous les acteurs enfance, parents, assos travaillent ensemble autour de projets communs.*

#### *Axe 2 « Jeunesse » :*

- *6. En 2029, les besoins des jeunes sont identifiés et une offre est proposée en fonction*

#### *Axe 3 « Animation de la vie locale »*

- *7. En 2029, les associations de la Vallée coopèrent pour enrichir l'offre d'animation de vie locale sur la Vallée*
- *8. En 2029, les habitants ont connaissance des transports existants et leurs besoins sont mieux repérés*

- 9. En 2029, les élus de la Vallée portent la dynamique CTG à l'échelle du SIVOM
- 10. En 2029, le poste de chargé de coopération est renforcé et stabilisé avec toujours un co-financement

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SIVOM ENFANCE JEUNESSE DE LA VALLEE DU TARN**

**APPROUVE** la Convention Territoriale Globale.

**APPROUVE** le Plan d'actions 2024-2029 répondant aux enjeux repérés.

**Et AUTORISE** Madame Isabelle CARTAILLAC, Présidente du SIVOM Enfance-Jeunesse de la Vallée du Tarn ou son représentant à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre cette délibération et à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf de l'Aveyron.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme.

Vice-Présidente du SIVU  
Isabelle CARTAILLAC.



# Annexe 6: Glossaire



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA VALLÉE DU TARN 2025-2029

<b>A</b>	
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
APE	Association des Parents d'Elèves
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Allocation de Rentrée Scolaire
ASF	Allocation de Soutien Familial
ATSEM	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
<b>B</b>	
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
<b>C</b>	
CA	Conseil d'Administration
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CC MGC	Communauté de Communes Millau Grands Causses
CdC	Communauté de Communes
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CLAS	Contrat Local d'Aide à la Scolarité
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CTG	Convention Territoriale Globale
<b>E</b>	
EAJE	Equipement d'Accueil du Jeune Enfant
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
ETP	Equivalent Temps Plein
EVS	Espace de Vie Sociale
<b>H</b>	
HLM	Habitation à Loyer Modéré
<b>I</b>	
IFAC	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IV	Indice de Vieillesse

<b>M</b>	
MA	Multi-Accueil
MAM	Maison d'Assistants Maternelles
MSA	Mutualité Sociale Agricole
<b>P</b>	
PAH 12	Plan Action Handicap 12
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNRGC	Parc Naturel Régional des Grands Causses
POA	Programme d'Orientations et d'Actions
PRAI	Pôle Ressources Accueil Inclusif
<b>R</b>	
RPE	Relais Petite enfance
RH	Ressources Humaines
RP	Recensement de la Population
RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
RSA	Revenu de Solidarité Active
RUC	Revenu mensuel par Unité de Consommation
<b>S</b>	
SDSFAVS	Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
<b>T</b>	
TAD	Transport A la Demande
TAP	Temps d'Accueil Périscolaire
<b>U</b>	
UC	Unité de Consommation
<b>Z</b>	
ZE	Zone d'Etude